



CRÉDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

RAPPORT FINANCIER

2012

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

Sommaire

RAPPORT DE GESTION	P 2
Éléments financiers relatifs aux comptes	P 3
Activités et Résultats	P 8
Fonds propres et exposition aux risques	P 14
Bilan et perspectives	P 22
Liste des mandats	P 24
COMPTES CONSOLIDÉS IFRS	P 26
Bilan au 31 décembre 2012	P 27
Compte de résultat au 31 décembre 2012	P 28
Flux de trésorerie nette	P 29
Variation des capitaux propres	P 30
Annexe au bilan et au compte de résultat	P 31
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	P 74
RAPPORT DE GESTION RSE	P 78
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RSE	P 90



RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

ÉLÉMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES

■ LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est composé des sociétés suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Volney Développement	90,00 %	90,00%	I.G	Société de capital risque
ACMAN	100,00 %	100,00%	I.G	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,00 %	100,00%	I.G	Société de portage foncier
Fonds Commun de Titrisation Zéphyr	50,00 %	50,00%	I.P	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat

Création de l'entité Volney Bocage

Dans le cadre de son plan à moyen terme qui affirme l'action du Groupe dans son territoire, le Groupe a procédé à la création d'un outil d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Volney Bocage, Société Anonyme Simplifiée (SAS), dotée de 3 millions d'euros de capital, a pour vocation d'assurer un portage temporaire du foncier agricole pour le compte de l'exploitant. Les terres acquises sont louées sous forme de baux ruraux de longue durée, ce qui permet de limiter l'endettement de celui-ci. Au fur et à mesure du développement de son activité, l'exploitant agricole aura la possibilité de se porter prioritairement acquéreur de toute ou partie de ces surfaces, Volney Bocage n'ayant pas pour objectif de rester propriétaire foncier. Les opérations d'acquisition, de location et de revente seront strictement entreprises sur la base des prix administrés par les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

Création du véhicule FCT Zéphyr : cf. paragraphe consacré aux événements significatifs.

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activités distinctes de celle-ci. Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

Création du Fonds Commun de Titrisation Zéphyr

Le Fonds Commun de Titrisation Zéphyr est un véhicule de financement créé conjointement et pour moitié chacun, par le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et celui du Crédit Mutuel Océan en date du 12 septembre 2012. L'objectif des deux établissements est de rendre éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne des créances à l'habitat détenues par leurs caisses locales.

Aussi le FCT a acquis à la date de sa création un crédit Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) d'un milliard d'euros, garanti par la promesse de remise en pleine propriété de 1,45 milliard d'euros de créances clientèles à l'habitat inscrites aux bilans des caisses locales. Il a dans le même temps émis deux souches obligataires cotées de maturités 7 et 10 ans de cinq cents millions d'euros chacune, bénéficiant d'une double notation AAA par les agences de notation Moody's et Fitch. Ces obligations ont été intégralement acquises par les deux Caisses Fédérales des deux groupes, toujours sur la base d'un exact partage. Elles augmentent leur volume de titres présentables au financement BCE. L'acquisition de ces obligations a été réalisée grâce à deux avances accordées par la BFCM à chacune des Caisses Fédérales pour un montant et une maturité identiques.

En synthèse, le bilan du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie enregistre à son actif 500 millions de créances sur la Banque Fédérative du Crédit Mutuel issues du périmètre de Zéphyr, et une dette envers les établissements de crédit contractée auprès du même établissement d'un même montant. Les titres émis par le véhicule et acquis par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-

■ ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2012 du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :



Anjou et Basse-Normandie sont éliminés. La variation de l'encours total du bilan d'un exercice à l'autre devra être corrigée de cette somme pour s'interpréter correctement. L'impact en terme de résultat se limite à la différence de rémunération entre le revenu procuré par le prêt sécurisé et la charge d'intérêts payés à la BFCM, soit -31 milliers d'euros pour la fraction d'année 2012.

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Restructuration de la dette de l'Etat Grec

A la clôture de l'exercice 2011, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détenait 20 millions d'euros de dettes obligataires grecques de maturité mars 2012, titres déclassés en douteux et provisionnés à hauteur de 60 %. Cette décision motivée dans l'attente de la validation d'un plan de restructuration global a trouvé sa justification par la mise en œuvre d'une opération sur titre (OST) en date du 7 mars 2012. Cette OST, conditionnée à un accord général des créanciers privés de la Grèce, accorde un échange de 15 euros de dette émise par le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) de maturité 1 et 2 ans, et de 31,5 euros de nominal de nouvelles obligations grecques de maturités progressives échelonnées de 11 à 30 ans, contre 100 euros de nominal de dette ancienne.

Sur le plan comptable, cette OST s'interprète comme une vente des anciennes obligations à un prix de sortie équivalent à la valeur d'acquisition des nouvelles obligations reçues en échange. Cette OST a été liquidée le 28 mars 2012. L'impact sur le compte de résultat s'élève à -3,42 millions d'euros et se décompose comme suit :

Valeur de sortie anciens titres grecs	20 860 000,00
Valeur entrée titres FESF	- 3 793 992,90
Valeur entrée nouveaux titres grecs	- 1 644 692,90
Reprise de provision	- 12 000 000,00
Impact Coût du risque 2012	3 421 314,20

Le 20 septembre 2012, le Groupe a cédé les nouvelles obligations grecques. La valeur nette comptable acquise à cette date atteignait 1,82 million d'euros cédés à 1,30 million d'euros, soit une perte sur cession de -0,52 million d'euros. L'impact final du solde des positions sur l'Etat grec s'élève à -3,94 millions d'euros traité en coût du risque.

A la clôture de l'exercice 2012, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne détient plus aucune position sur la signature souveraine grecque.

Déclassement de la titrisation Kion

Suite à la restructuration de la dette souveraine grecque, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé au déclassement de la titrisation Kion 2006, tranche senior d'une structure adossée à des prêts hypothécaires grecs. Cette émission pâtit davantage de la conjoncture hellénique générale et du risque de sortie de la Grèce de la zone euro que de sa qualité intrinsèque. Cependant son niveau de notation à B- et sa valorisation estimée à 52 % conduisent le Groupe à douter une provision de 1,77 million d'euros pour une exposition globale de 3,70 millions d'euros.

Exchange des titres subordonnés Royal Bank Of Scotland

Le titre subordonné RBOS (XS0259579547) inscrit au portefeuille de titres disponibles à la vente a fait l'objet d'une offre d'échange contre une nouvelle émission (XS0753308807). Provisionnée à hauteur de 1,55 million d'euros en début d'exercice, cette opération sur titre matérialise une moins-value de 0,54 million d'euros qui impacte le PNB.

Synthèse à la clôture sur les lignes déclassées depuis 2010

A la clôture des deux précédents exercices, au regard des difficultés de financement de l'immobilier commercial européen, de la dégradation des prix des transactions et des restructurations (report des échéances), le Groupe avait déclassé en coût du risque certains investissements de type CMBS. Au cours de l'exercice 2012, le niveau de l'exposition et des risques a évolué comme suit :

Nom de l'exposition	Valeur comptable		Variation de l'exposition	Provision 2011	Dotation 2012	Reprise 2012	Provision 2012	% provisionné
	2011	2012						
Fleet Street III A2	7,48	7,07	-0,41	7,48	0,00	0,41	7,07	100 %
Fleet Street II	4,58	0,00	-4,58	1,50	0,00	1,50	0,00	-
Opera Uni	2,20	0,00	-2,20	2,20	0,00	2,20	0,00	-
Opera Germany	5,00	5,00	0,00	1,50	0,00	0,00	1,50	30 %
Windermer XII	5,00	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00	100 %
TOTAL	24,26	17,07	-7,19	17,68	0,00	4,11	13,57	79 %

Les éléments permettant d'apprécier le niveau de provision de chaque ligne sont les suivants :

- Fleet Street III – Tranche A2- 7,07 millions d'euros

La restructuration est toujours en cours, mais le règlement des sommes recouvrées se faisant en priorité au profit de la tranche supérieure, l'amortissement 2012 de la tranche A2 est faible et justifie une reprise de 0,41 million d'euros en coût du risque. La dégradation avérée des prêts sous-jacents et les incertitudes sur les solutions de restructuration incitent à maintenir une couverture complète du risque.

- Fleet Street II – Tranche A – cession

La ligne a été intégralement cédée au cours de l'année écoulée. La provision de 1,50 million d'euros est intégralement reprise. L'impact global en coût du risque ressort à 1,08 million d'euros. Bien qu'inscrite en portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance, la ligne a été cédée au motif d'une restructuration probable qui, dans le meilleur scénario, aurait entraîné un allongement très significatif de la durée de l'investissement par rapport à l'horizon initial.

- Opera Uni – Tranche A – Opération sur Titre (OST)

Impactées par la restructuration survenue au cours de l'exercice, les tranches inférieures ont subi une perte de 100 % et ont été annulées. La tranche senior A a fait l'objet d'un règlement à hauteur de 40 % de sa valeur et le solde a été réglé via l'émission d'un nouveau titre dénommé Utrecht. Cette opération a été traitée comme une vente, pour un montant de cession égal à la somme des espèces reçues et de la valeur de la nouvelle ligne Utrecht, soit un impact en coût du risque de 2,1 millions d'euros. La nouvelle ligne Utrecht ainsi restructurée porte la maturité de l'opération à juillet 2016. Elle est enregistrée en titres disponibles à la vente.

- Opera Germany Tranche A / Windermere XII Tranche B

Les encours et le taux de couverture sont inchangés d'un exercice à l'autre. Aucun élément nouveau ne justifie un ajustement des provisions.

Provision sectorielle sur CMBS

Cette provision statistique couvre l'ensemble des expositions résiduelles sur les titrisations saines de prêts commerciaux européens. Ce portefeuille extinctif a vu son encours se réduire sous l'effet conjugué d'amortissements et de cessions passant de 32,2 millions d'euros à 15,9 millions d'euros au cours de l'exercice. La provision a ainsi été ramenée de 3,0 millions d'euros à 1,5 million d'euros, matérialisant une reprise nette de 1,5 million d'euros en coût du risque.

Résiliation des garanties données sur le royaume d'Espagne

Les deux dernières positions sur dérivés de crédit vendues sur la signature de l'Etat espagnol ont été résiliées par anticipation au cours de l'année. Cette résiliation s'est traduite par le versement d'une soultre de 0,57 million d'euros qui impacte le produit net bancaire.

Cession de titres du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance

Deux lignes du portefeuille de titres d'investissement ont été cédées au cours de l'exercice.

La première, Fleet Street II est décrite dans la synthèse décrivant le portefeuille de lignes déclassées.

La cession de la seconde, Titan 2006-3X, est motivée par la dégradation récurrente depuis 2011 des prêts sous-jacents. Sur 18 dossiers à l'origine, 10 sont à échoir dont 3 sont encore sains. 7 autres ont déjà utilisé leur faculté d'extension de maturité. Le niveau de perte attendu devrait atteindre la tranche immédiatement inférieure à celle détenue par le Groupe. L'exposition d'un montant de 5,64 millions d'euros a été totalement cédée. La perte sur cession s'élève à - 0,69 million d'euros inscrite en pertes sur actifs financiers.

Le montant global des cessions de titres du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 7,54 millions d'euros sur un encours de début d'exercice de 149 millions d'euros soit 5 %. Sur la base de l'appréciation des risques probables ou avérés, de la proximité ou du dépassement de la maturité espérée de ces investissements et de la proportion modérée des encours cédés, ces opérations ne remettent pas en cause l'intention de gestion initiale et donc la classification de ces titres en portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

DÉTERMINATION DE PROVISIONS SECTORIELLES

La démarche de provisionnement Filière mise en œuvre depuis 2011 au sein du Groupe s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes et est notamment liée à :

- l'incidence probable d'évolutions macroéconomiques au niveau national et régional sur l'activité Crédit Professionnel ;
- l'exposition du Groupe sur ces marchés professionnels au travers de ses agences « Entreprise ».

Les constats externes portent, d'une part, sur les analyses de conjoncture économique globale française et européenne, dans lesquelles de nombreux économistes confirment le basculement en récession, et d'autre part, sur les alertes circonstanciées issues des analyses



réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire, et par des sociétés privées. Ils concourent ainsi à désigner les secteurs suivants comme particulièrement sensibles :

- le secteur du bâtiment dont le ralentissement de l'activité est mesuré par la diminution des mises en chantier consécutive aux retraits de certaines mesures incitatives à caractère fiscal. Le recul du nombre de transactions immobilières et la hausse du stock de logements neufs complètent les constats formulés en 2011.
- le secteur automobile dont les sous-secteurs autour de la réparation, de la construction et de la sous-traitance connaissent une forte contraction de marché.
- le secteur du transport qui est un miroir du niveau de l'activité et qui est fragilisé par une concurrence exacerbée s'amplifiant avec la libéralisation du cabotage au niveau européen.
- le secteur du commerce de proximité qui semble également ralentir selon les indicateurs d'activité fournis par la Banque de France.
- le secteur de l'imprimerie qui est sensible au niveau général de l'activité, et qui est de surcroît confronté à la concurrence numérique. Les constats internes s'appuient sur l'analyse des portefeuilles clientèle du Groupe qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d'exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d'une réfaction au titre de la provision collective déterminée sur l'ensemble des concours affectés de l'échelon de notation le plus bas des créances saines. En dépit d'une conjoncture peu favorable, l'analyse des dossiers concernés se traduit par une reprise globale de 2,2 millions d'euros. Ces provisions ne sont pas déductibles fiscalement.

VÉRIFICATIONS DE COMPTABILITÉ

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a fait l'objet d'une procédure de vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale. La revue concernait les 3 exercices antérieurs à savoir 2011, 2010 et 2009. A l'issue de cette procédure, l'administration a contesté essentiellement le niveau de provisions constituées au titre de certains dossiers de la clientèle et de lignes de titres déclassées du portefeuille douteux. Cet écart d'appréciation est assez courant, les règles prudentielles de comptabilité bancaire étant plus sévères que le principe retenu par le Code Général des Impôts

qui ne retient qu'une notion de pertes probables. Le Groupe souhaitant maintenir une cohérence entre son résultat fiscal et son résultat comptable, l'intégralité des provisions comptables sur les dossiers déclassés est déduite fiscalement. Si le dossier déclassé matérialise des pertes avérées, le bien-fondé de la provision n'est plus discutable. A l'inverse, en cas de retour à meilleure fortune, la reprise de provision est fiscalement imposée. L'impact net au titre de l'exercice est une charge complémentaire d'impôt société pour 2,80 millions d'euros. Les intérêts de retard s'élèvent à 208 milliers d'euros. Pour les autres entités du Groupe, la charge nette de redressement d'impôts sur les sociétés est de 157 milliers d'euros.

PROVISION POUR RESTRUCTURATION

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a engagé des discussions avec le GIE Crédit Mutuel CIC Services fin 2011 afin d'étudier la possibilité d'adhérer au GIE. Le GIE regroupe à ce jour, les activités de back office, de supports commerciaux et de logistique des fédérations de Crédit Mutuel adhérentes. Ces dernières sont les 11 fédérations regroupées dans la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel et le Crédit Mutuel Océan. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le Crédit Mutuel Arkéa et le Crédit Mutuel Nord Europe ne sont pas adhérents.

Après la présentation du projet d'adhésion au Conseil d'Administration de la Fédération le 23 juin 2012, le Directeur Général a obtenu mandat de ce dernier afin de poursuivre la démarche. Le projet a été présenté pour la première fois au Comité d'Entreprise (CE) le 28 juin 2012, puis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) le 12 juillet 2012. Le CE a demandé à se faire assister d'un expert le 18 septembre 2012. Le cabinet de conseil SECAFI a été mandaté et a rendu son rapport le 15 novembre 2012. Ce rapport a été présenté au CHSCT le 14 décembre 2012 et au CE le 18 décembre 2012.

Le 15 septembre 2012, le Directeur Général a présenté un second plan d'adhésion au Conseil d'Administration de la Fédération, dans lequel les activités liées au GIE et les salariés de ces activités devaient être transférés. Le Conseil a donné mandat à ce dernier de poursuivre le projet d'adhésion et de négocier les conditions de transfert des activités et des salariés.

L'assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité, réunie le 20 avril 2000, a approuvé un avis relatif au passif, qui aborde notamment le traitement particulier des provisions pour restructuration.

Par principe, les coûts de restructuration

constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de l'entité vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers, et à condition que l'entité n'attende plus de contrepartie de ceux-ci.

La restructuration peut couvrir toute réorganisation ayant un effet significatif sur la nature ou les activités de l'entité.

La décision doit être traduite par un plan formalisé et détaillé de la restructuration en prévoyant au moins :

- l'activité ou la partie d'activité concernée ;
- les principaux sites affectés ;
- la localisation, la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de la fin de leur contrat de travail ;
- les dépenses qui seront engagées ;
- la date à laquelle le plan sera mis en œuvre.

L'obligation est constituée si les tiers concernés sont fondés à anticiper la mise en œuvre par l'entité de la restructuration, soit en raison du début d'exécution du plan, soit suite à une annonce publique de ses principales caractéristiques. L'annonce publique d'un plan détaillé de restructuration ne constitue une obligation que si elle comporte suffisamment de détails sur les principales caractéristiques du plan, si celui-ci est communiqué à toutes les personnes concernées, et si sa mise en œuvre est programmée pour s'achever dans un délai rendant improbable sa modification.

L'obligation est matérialisée par la prise de décision, avant la date de clôture, par l'organe compétent lorsque celui-ci comporte des représentants du personnel. Les indemnités sont à verser au bénéfice d'employés dont l'entité n'attend plus de contrepartie.

Le Directeur Général ayant reçu mandat de poursuivre le projet d'adhésion du Conseil d'Administration de la Fédération avant la clôture et compte tenu des avancées substantielles dans les négociations avec les représentants du personnel sur les indemnités à verser aux salariés concernés, il a été retenu le principe d'une provision pour restructuration. Celle-ci s'élève à 1,9 million d'euros.

Elle a été comptabilisée dans le compte de « Provisions pour charges de personnel non déductibles » et le compte de dotation associé.

CRÉATION DE VOLNEY BOCAGE

Dans le cadre de son plan à moyen terme qui affirme l'action du Groupe dans son territoire, le Groupe a procédé à la création d'un outil d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Volney Bocage, Société Anonyme Simplifiée

(SAS), dotée de 3 millions d'euros de capital a pour vocation d'assurer le portage foncier agricole pour le compte de l'exploitant. Les terres acquises sont louées sous forme de baux ruraux de longue durée ce qui permet de limiter l'endettement de ce dernier. Au fur et à mesure du développement de son activité, l'exploitant agricole aura la possibilité de se porter prioritairement acquéreur de toute ou partie de ces surfaces, Volney Bocage n'ayant pas pour objectif de rester propriétaire foncier. Les opérations d'acquisition, de location et de revente seront strictement entreprises sur la base des prix administrés par les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural. Compte tenu de sa création récente, aucun dossier n'était enregistré à la clôture de l'exercice et sa contribution au résultat non significative.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : néant.

CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Le Groupe National du Crédit Mutuel-CIC a souhaité appliquer par anticipation, comme la réglementation l'y autorise, la norme IAS 19 révisée par le règlement 475/2012 de la Commission Européenne du 5 juin 2012 modifiant le règlement 1606/2002 et relative aux avantages postérieurs à l'emploi accordés au personnel. Le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a calculé les impacts de cette mise en application pour son périmètre et les a communiqués à l'échelon national. L'apport de la norme révisée consiste principalement à constater immédiatement l'ensemble des écarts actuariels (suppression de l'option de reconnaissance différée, méthode dite du « corridor ») et à comptabiliser en autres éléments du résultat global les écarts actuariels ainsi que l'écart entre le rendement réel et le rendement attendu des actifs du régime (calculé sur la base du taux d'actualisation).

Compte tenu des caractéristiques des effectifs salariés, seul l'écart actuariel lié à l'incidence de changements de taux d'actualisation a fait l'objet d'une évaluation. Ces impacts étant jugés non significatifs sur les comptes consolidés, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'a pas enregistré cette ventilation dans ses comptes 2012. Le détail de l'analyse est livré au point 3.1 consacré aux avantages au personnel de la note relative aux principes comptables du rapport financier des comptes consolidés 2012.



ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

L'année 2012 est une année de contraste pour l'activité de la banque de détail, caractérisée par les doutes suscités par la conjoncture économique. Portée par une politique volontariste de collecte de dépôts en épargne bancaire, la production de l'exercice est la meilleure réalisée depuis quatre exercices. A l'inverse, sans avoir modifié sa politique d'octroi, la production de crédits s'est inscrite sur les niveaux de 2008, sachant que les périodes 2010 et 2011 ont marqué des sommets historiques. Enfin, l'année 2012 marque la fin du plan à moyen terme du Groupe qui a réalisé les ambitions qu'il s'était assignées dans tous les domaines. Cela concerne en particulier l'objectif de conquête de 30 000 nouveaux clients par an pour chacune des 3 années aux fins de conserver un flux net positif qui atteint plus de 15 000 clients.

L'ÉPARGNE

Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire progresse de 517 millions d'euros hors comptes courants, soit une variation de +9,6 %. Corrigée de l'effet de la capitalisation des intérêts annuels, la collecte atteint 407 millions d'euros. Les principales variations se décomposent comme suit :

	Variation encours	Variation % total
Livrets	197	7,4 %
Epargne logement	1	0,1 %
Epargne à Terme	319	20,6 %
Total Epargne bancaire	517	9,6 %
Comptes de chèques	-7	-0,6 %
Total Epargne	510	7,7 %

Les livrets affichent la même performance que l'exercice précédent avec un niveau de rémunération inchangé. Le relèvement du plafond intervenu au mois d'octobre n'a eu aucun effet sur l'encours global, la seule conséquence étant le transfert d'une part des encours des livrets ordinaires et fidélité vers le livret bleu. L'épargne logement connaît en revanche une désaffection, signe de report de projets en matière d'immobilier, la préférence allant à l'épargne à terme, soutenue par une forte campagne commerciale et une rémunération plus attractive corollaire d'un engagement plus long.

L'épargne financière se replie globalement de 2 % soit -15 millions d'euros à 758 millions d'euros. L'érosion concerne surtout les OPCVM monétaires et les titres émis par le Groupe à -40 millions d'euros pour atteindre 265 millions d'euros, les dépôts de courte période étant pénalisés par un contexte de taux bas. Le niveau

de parts B est stable passant de 275 à 273 millions d'euros, la conversion des anciennes parts en nouvelles devant se poursuivre en 2013. A l'inverse la part des titres détenus en direct progresse de 21 millions d'euros à 170 millions d'euros ainsi que l'épargne salariale de 6 millions d'euros à 50 millions d'euros.

L'épargne assurance, malgré un contexte difficile déjà constaté en 2011, enregistre une progression de 55 millions d'euros soit +1,7 %.

LES CRÉDITS

Avec une production globale de 1 750 millions d'euros de crédits amortissables en baisse de 10 % par rapport à 2011, la performance commerciale du Groupe demeure très satisfaisante compte tenu du contexte économique général. Les chiffres de production et les encours à la clôture de l'exercice sont résumés dans le tableau ci-après.

- la production de crédits à la consommation est restée quasiment stable à -0,7 %.
- la baisse de 19 % de la production de crédits à l'habitat bien que significative, doit être nuancée car l'exercice 2011 marquait le point culminant de la production du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. De même les chiffres nationaux sont en repli de 22 %.
- la production de crédits aux professionnels démontre, s'il en était besoin, le respect des engagements du Groupe au service de l'économie de son territoire. Les encours progressent de 7,8 % sur l'exercice.
- la production du marché de l'agriculture est en légère progression et démontre au fil des ans que son niveau d'activité ne dépend que de sa conjoncture propre.

	Production 2012	Variation Prod N-1	Encours 2012	Variation encours N-1
- Crédits à la Consommation	283	-0,7 %	515	1,2 %
- Crédits à l'habitat	864	-19,0 %	5 335	5,1 %
- Crédits aux professionnels	467	0,2 %	1 730	7,8 %
- Crédits à l'agriculture	136	1,5 %	587	2,3 %
- Crédits non amortissables	12	ns	262	4,8 %

Ce constat va de pair avec la bonne performance des parts de marché du Groupe qui progressent encore sur les 9 premiers mois de l'année, le tout avec un volume de risque maîtrisé, le taux d'encours risqué demeurant stable à 2,11 % (2,16 % en 2011) associé à un taux de couverture de 50 % (48 % en 2011). Le coût du risque clientèle s'inscrit en nette diminution à 0,15 % soit 13 millions d'euros.

2012 marque la fin du plan à moyen terme triennal du Groupe. Cette période empreinte des fortes incertitudes attachées à la crise financière s'achève sur la réalisation de la presque totalité des objectifs fixés. Ce résultat est la marque du réalisme du Groupe, toujours à l'écoute de son territoire et partenaire de son développement.

L'ASSURANCE IARD

Le portefeuille du Groupe de Maine-Anjou et Basse-Normandie enregistre 396 703 contrats soit une hausse de 3,4 %. Ce rythme est plus modéré que celui des exercices antérieurs, en particulier avec le ralentissement, au demeurant compréhensible, de l'activité d'assurance des véhicules automobiles.

ANALYSE DU BILAN

En Millions €	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	92	153	- 62	- 40 %
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	16	5	11	238 %
Instruments dérivés de couverture	142	111	31	28 %
Actifs financiers disponibles à la vente	1 522	1 643	- 121	- 7 %
Prêts et Créances sur établissements de crédit	2 627	2 330	298	13 %
Prêts et Créances sur la clientèle	8 546	8 134	412	5 %
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	76	149	- 73	- 49 %
Compte de régularisation	244	255	- 11	- 4 %
Immobilisations	52	51	1	2 %
Total Actif	13 316	12 830	486	4 %
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	14	1	13	970 %
Instruments dérivés de couverture	154	112	42	37 %
Dettes envers les établissements de crédit	1 284	606	678	112 %
Dettes envers la clientèle	7 624	7 118	506	7 %
Dettes représentées par un titre	2 120	2 867	- 747	- 26 %
Comptes de régularisation	217	251	- 34	- 13 %
Provisions pour risques et charges	43	48	- 4	- 9 %
Capitaux propres	1 859	1 827	32	2 %
Total Passif	13 316	12 830	486	4 %

L'accroissement de 4 % du total de bilan doit être corrigé de l'impact des positions non éliminées dans le périmètre du Groupe de Maine-Anjou et Basse-Normandie enregistrées pour la création du Fonds Commun de Titrisation Zéphyr. Si les titres obligataires émis par le véhicule inscrits à son passif en «Dettes représentées par un titre» sont éliminés avec ces mêmes titres comptabilisés au poste des «Actifs financiers disponibles à la vente» de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le prêt sécurisé sur la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) détenu

par Zéphyr, et les avances consenties par ce même établissement à la Caisse Fédérale demeurent respectivement dans les postes de «Prêts et Créances sur Établissements de Crédit» et «Dettes envers les Etablissements de Crédit» à hauteur de 501 millions d'euros. Enfin, la valorisation du jeu de swaps négociés entre Zéphyr et la BFCM et ceux négociés entre le Groupe et la BFCM impacte les postes d'actifs financiers à la juste valeur par résultat et de passifs financiers à la juste valeur par résultat de 12,7 millions d'euros. Corrigé à l'actif et au passif de ce montant, le total de bilan des comptes



consolidés s'élève au 31 décembre 2012 à 12 802 millions d'euros, soit une quasi stabilité à - 0,22 % traduisant plus fidèlement le léger recul de l'activité du Groupe en 2012.

A l'actif, les emplois de trésorerie reculent de 62 millions d'euros, principalement sous l'effet de la division par deux du montant affecté au titre des réserves obligatoires (- 61 millions d'euros).

Les opérations comptabilisées à la juste valeur par résultat se décomposent de la façon suivante :

En Millions €	2012	2011	Variation	% var
EMTN en JVRO	0,31	0,34	-0,03	-9 %
Swaps de couverture obligations	28,92	2,95	25,97	880 %
Actif	14,47	1,45		
Passif	14,45	1,50		
Portefeuille de Caps	0,53	2,64	-2,11	-80 %
Actif	0,81	2,82		
Passif	-0,27	-0,18		
JVR Actifs	15,58	4,61	10,97	238 %
JVR Passifs	14,18	1,33	12,86	970 %

La valorisation des swaps associés à l'opération Zéphyr impacte les variations de valeur tant à l'actif qu'au passif à hauteur de 12,7 millions d'euros. Le solde des postes résiduels varie sous l'effet des opérations sur dérivés négociées pour le compte de la clientèle, en particulier des opérations de « Caps » afin de couvrir, d'une part, les portefeuilles clientèles de crédits à taux variables plafonnés, et d'autre part le risque de transformation. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle requis par les normes. Ces opérations sont donc comptabilisées en juste valeur.

Les postes des « Instruments de dérivés de couverture » actif et passif enregistrent les justes valeurs des dérivés réalisés dans le cadre de la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Ces opérations sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle et les swaps prêteurs de l'inflation (assimilée à un taux fixe en gestion de bilan) sont associés à une partie des positions sur livrets. Enfin, les swaps réalisés en couverture des titres émis sont affectés au poste des « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont alors considérés

comme réalisant une couverture en juste valeur des positions associées. Les tests de contrôle d'efficacité de la couverture sont réalisés dès l'origine de façon prospective, et réévalués à chaque arrêté de manière rétrospective.

En 2012 l'évolution des postes est la suivante :

En Millions €	2012	2011	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	127	90	37	42 %
Swaps/titres acquis	-35	-21	-14	67 %
Swaps clientèle et Inflation	-104	-71	-33	47 %
Position nette actif/passif	-12	-2	-10	471 %

Les positions sur titres émis sont prêteuses du taux fixe. Elles profitent du contexte de taux bas qui a prévalu tout au long de l'exercice. A l'inverse les positions à la clientèle sont emprunteuses du taux fixe.

Le volume des actifs financiers disponibles à la vente atteint 1 522 millions d'euros soit une diminution de 121 millions d'euros. Le poste se ventile de la façon suivante :

En Millions €	2012	2011	Variation	% de variation
Titres DALV	549	635	-86	-14 %
Participations	11	10	1	10 %
Parts dans les entreprises liées	962	998	-36	-4 %
Total Actifs Disponibles	1 522	1 643	-121	-7 %

Le tableau des variations se décompose comme suit :

En Millions €	2011	Dépréciations durables	Acquisitions	Cessions	Variations Juste Valeur	2012
Titres DALV	635	12	65	-206	43	549
Participations	10	-	1,0	-	-	11
Parts dans les entreprises liées	998	-	-	-	-36	962

Les acquisitions de l'exercice concernent principalement l'achat de titres de l'Etat français ou assimilés en vue de la constitution du portefeuille de gestion de la liquidité (cf. § exposition aux risques). Les cessions comprennent la liquidation de 160 millions d'euros d'OPCVM du portefeuille de Capitalisation à Court Terme et la cession ou l'amortissement de lignes justifiant le solde dont - 20 millions d'euros sur l'Etat Grec. L'impact de 12 millions d'euros sur le poste des dépréciations durables concerne la reprise sur cette même OST sur la Grèce. Les variations de Juste valeur de 43 millions d'euros se décomposent en 5 millions d'euros sur les titres souverains, 25 millions d'euros sur les autres titres de dette et 13 millions d'euros sur les titres de propriété composés d'OPCVM. L'acquisition de 1 million d'euros de participations concerne l'augmentation du portefeuille détenu par la filiale Volney Développement.

La variation de juste valeur des parts dans les entreprises liées se décompose comme suit :

ACM SA	- 31
ACM lard	6
BFCM	1
Euro Information	4
CIC	- 16
Autres (dont cessions)	0
Total Variation	- 36

Les prêts et créances sur établissement de crédit progressent de 298 millions d'euros principalement sous l'effet du prêt sécurisé sur BFCM détenu par Zéphyr pour 502 millions d'euros, de la diminution des prêts aux établissements de crédit pour 23 millions d'euros, de l'augmentation de l'encours sur les livrets centralisés pour 155 millions d'euros et de la forte diminution des soldes des comptes courants du Groupe pour 336 millions d'euros. En effet, les tensions sur la liquidité s'étant apaisées après les interventions de la Banque Centrale Européenne en janvier et février 2012, le Groupe n'a pas souhaité maintenir les forts volumes constitués par précaution à la fin de l'année 2011.

Les créances sur la clientèle progressent de 412 millions d'euros à 8 546 millions d'euros soit une augmentation de 5 %. Les variations les plus significatives concernent les crédits à l'habitat dont l'encours progresse de 258 millions d'euros et les crédits accordés aux professionnels à + 138 millions d'euros. Le volume des crédits à la consommation est stable à + 6 millions d'euros, le solde étant attribuable aux crédits non échéancés.

Le poste des actifs détenus jusqu'à l'échéance s'inscrit en repli de 73 millions d'euros à 76 millions d'euros. Cette variation s'explique par la gestion extinctive du portefeuille de distribution dont les lignes se sont amorties à hauteur de 65 millions d'euros et 8 millions d'euros de cessions (cf. événements significatifs de l'exercice : cession de Titres détenus jusqu'à l'échéance).

Au passif, le poste des Dettes envers les établissements de crédit augmente de 678 millions d'euros à 1 284 millions d'euros, multipliant par plus de deux son encours d'une période à l'autre. Cette variation s'explique à hauteur de 501 millions d'euros par le montant des avances consenties par la BFCM au Groupe pour financer le portage du FCT Zéphyr. Les 177 millions d'euros restant limitent la variation à 30 %, fruit de l'augmentation des concours obtenus auprès des établissements du Groupe CM-CIC. Ce solde comprend 300 millions d'euros de ressources levées lors des opérations de refinancements de la Banque Centrale Européenne, - 70 millions d'euros de remboursement d'échéances de financements accordés par la SFEF et - 53 millions d'euros de diminution des emprunts à terme.

Les dépôts à la clientèle progressent de 7 % à 506 millions d'euros portés par l'effort de collecte déployé tout au long de l'année, en particulier sur l'épargne à terme pour 284 millions d'euros et l'épargne réglementée pour 230 millions d'euros. Le solde de fin d'année des comptes courants est en repli de 8 millions d'euros.

Le poste de dettes représentées par un titre recule de 747 millions d'euros à 2 120 millions d'euros. Le recours à l'épargne bancaire et aux dettes envers les établissements de crédit s'est substitué aux titres de créances négociables en recul de 819 millions d'euros tandis que les émissions hypothécaires auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat augmentent de 62 millions d'euros et l'émission de bons de caisse de 12 millions d'euros. L'impact des couvertures de taux pour - 2 millions d'euros vient ajuster cette variation.



Enfin la variation de situation nette se détaille de la façon suivante :

En Millions €	31/12/2011	Affectation	Dividendes	Augmentation de capital	Diminution de Capital	Variation de Juste Valeur	Résultat	31/12/2012
Réserves consolidées	661,8	61,9	-	-	-	-	-	723,7
Report à nouveau	0,5	8,6	-8,6	-	-	-	-	0,5
Primes d'émission	9,5	-	-	-	-	-	-	9,5
Gains ou Pertes Latents	730,8	-	-	-	-	-24,3	-	706,5
Capital	353,9	-	-	90,4	-91,6	-	-	352,7
Résultat	70,4	-70,4	-	-	-	-	66,2	66,2
Total Situation Nette	1 826,9	0,0	-8,6	90,4	-91,6	-24,3	66,2	1 859,1

La situation nette du Groupe progresse principalement par l'incorporation du résultat 66 millions d'euros diminuée des variations de juste valeur pour 24 millions d'euros.

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

En millions €	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	152	152	0	0 %
Commissions Nettes	101	102	-1	-1 %
Gains ou Pertes sur portefeuille à la JV par résultat	-9	1	-10	-1598 %
Gains ou Pertes nets sur actifs financiers DALV	32	32	0	0 %
Résultat des autres activités	-1	-1	0	16 %
PRODUIT NET BANCAIRE	274	285	- 11	- 4 %
Charges Générales d'exploitation	-170	-162	-8	5 %
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	103	123	- 20	- 16 %
Coût du Risque	-14	-33	19	-58 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	90	90	- 1	- 1 %
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1	0	0	279 %
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	90	90	0	0 %
Impôt sur le résultat	-24	-20	-4	19 %
Résultat Net total IFRS	66	70	- 4	- 6 %
Résultat consolidé - Minoritaires	0	0	0	ND %
RESULTAT NET	66	70	- 4	- 6 %

A 274 millions d'euros, le produit net bancaire recule de 11 millions d'euros :

- la marge d'intérêts est stable à 152 millions d'euros, la variation annuelle s'affichant à -0,30 % exactement soit un recul de -0,45 million d'euros. En détail cette variation comprend 10,8 millions d'euros de marge supplémentaire sur les crédits à la clientèle nets des opérations de macro couverture, mais aussi 21,1 millions d'euros de charges attachées à la collecte d'épargne bancaire soit une marge nette sur activité clientèle en repli de 10,3 millions d'euros. Ce tassement de la marge clientèle est compensé par une charge de refinancement nette des opérations de couverture en recul de 9,8 millions d'euros.
- les commissions nettes restent stables à 101 millions d'euros, en léger recul de 1 million d'euros.

- les gains ou pertes sur les portefeuilles en juste valeur à -9 millions d'euros comprennent pour l'essentiel -6,9 millions d'euros d'étalement de soule de swaps résiliés en 2011. Le solde est attaché à la variation de la courbe des taux.
- les gains et pertes sur actifs disponibles à la vente sont identiques à l'exercice antérieur à 32 millions d'euros composés de 28 millions d'euros de dividendes et 4 millions d'euros de plus-values nettes de cessions.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 5 % à 170 millions d'euros. En détail, la hausse de 8 millions d'euros provient essentiellement des salaires et charges sociales pour 9,2 millions d'euros. Ce chiffre s'explique par la provision pour restructuration pour 1,9 million d'euros et un effectif moyen du Groupe en hausse de 45 unités au cours de l'exercice.

En effet, la gestion prévisionnelle des carrières a choisi d'anticiper dès 2012 le renouvellement des collaborateurs qui quitteront l'entreprise en 2013. Le volume des charges d'activité hors rémunérations est contenu en recul de 1,2 million d'euros.

Le coût du risque en baisse pour la troisième année consécutive se ventile selon les lignes suivantes :

En millions €	31/12/2012	31/12/2011	Variation	
			Montant	%
Provisions sur base individuelle	- 14,0	- 13,8	- 0,2	2 %
Provisions sectorielles	2,2	- 8,2	10,4	473 %
Actualisation des provisions	- 0,3	- 1,6	1,3	- 381 %
Provisions sur base collective	0,6	0,1	0,6	91 %
Provisions sur titres de créances douteuses	- 2,1	- 9,0	6,9	- 332 %
Total risques	- 13,6	- 32,6	19,0	- 139 %

La provision collective constituée sur les clients notés E+ (note la plus basse avant le classement en défaut dans le dispositif de notation du Groupe CM-CIC) a fait l'objet d'une reprise de 0,6 million d'euros. La ligne de provisions sur titres pour créances douteuses comprend l'ensemble des impacts attachés aux diverses opérations sur titres décrites dans les événements significatifs et résumées ci-dessous :

Détail coût du risque titres

Etat Grec	- 3,94
FCC Kion	- 1,77
Fleet Street III	0,42
Fleet Street II	1,08
Opera Uni	2,10
Total	- 2,11

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés correspondent au net des plus ou moins-values sur les cessions d'immeubles soit un gain net de 0,5 million d'euros.

Compte tenu d'une charge d'impôt de 24 millions d'euros, le résultat net IFRS 2012 ressort à 66 millions d'euros en repli de 6 %.

Le coefficient d'exploitation s'établit à 62,4 % contre 56,8 % en 2011.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation est en baisse de 20 millions d'euros à 103 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat du Groupe de la façon suivante :

En millions €	2012	2011	% de variation
Groupe bancaire	65,85	70,17	- 6 %
Volney Développement	0,20	0,09	121 %
Acman	0,11	0,13	- 15 %

La contribution du FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, le véhicule n'ayant pas vocation à dégager de résultat. La contribution de la SAS Volney Bocage est non significative, la société récemment constituée n'ayant réalisé aucune opération à la date de clôture de l'exercice. Toutes les sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale.

CAPITAUX PROPRES

Les Caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu, d'une part par ses Caisses locales et d'autre part par ses administrateurs et les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).

RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS IFRS DES 5 EXERCICES PRÉCÉDENTS

En milliers €				
2008	2009	2010	2011	2012
6 969	54 603	48 136	70 399	66 157



FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

■ FONDS PROPRES

En application des dispositions du règlement n° 2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédits non consolidées ou mises en équivalence).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitements pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation de réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

■ POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

RISQUE DE CRÉDIT

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contreperte » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

En millions €	Bâle I		Bâle II	
	2012	2011	2012	2011
Fonds propres de base (Tier One)	1 145	1 087	1 136	1 087
Fonds propres complémentaires	325	341	319	346
Déduction des participations Ets Crédit	0	-11	0	-32
Risques pondérés	7 452	7 689	4 861	5 532
Ratio Global	19,72 %	18,44 %	29,93 %	23,57 %
Ratio Tier One	15,36 %	14,07 %	23,37 %	17,81 %

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites

globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

Arriérés de paiement En milliers €	31.12.2012					VNC des actifs dépréciés	Total actifs faisant objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	<3 mois	>3 mois <6 mois	>6 mois <1 an	>1 an	Total			
Instruments de dette	0	0	0	0	0	5 555	5 555	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0	5 555	5 555	0
Prêts et avances	127 552	1 003	0	0	128 555	86 273	214 828	139 129
Institutions non établissements de crédit	10 000	0	0	0	10 000	0	10 000	0
Grandes entreprises	13 930	0	0	0	13 930	12 888	26 818	10 503
Clientèle de détail	103 622	1 003	0	0	104 625	73 385	178 010	128 626
Total	127 552	1 003	0	0	128 555	91 828	220 383	139 129

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants via divers comités et lors des Conseils d'Administration.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitements des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une note commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.



Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Elle permet aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale, sur sélection de dossiers, et d'autre part, au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion ; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

	Exposition	31.12.2012	31.12.2011
Prêts et créances			
Etablissements de crédit	2 627 241	2 329 636	
Clientèle	8 536 545	8 138 261	
Exposition brute	11 163 786	10 467 897	
Dépréciations	-98 797	-93 819	
Etablissements de crédit	0	0	
Clientèle	-98 797	-93 819	
Exposition nette	11 064 989	10 374 078	

	31.12.2012	31.12.2011
	en %	en %
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	16,9 %	18,10 %
Etablissements (institutions)	10,6 %	11,50 %
Entreprises (corporate)	6,9 %	5,90 %
Clientèle de détail (retail)	65,6 %	75,5 %

	31.12.2012	31.12.2011
	en %	en %
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	49,0 %	71,0 %
Europe hors France	34,6 %	22,5 %
Autres pays	16,4 %	6,5 %

	31.12.2012	31.12.2011
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement	177 673	163 246
Dépréciation individuelle	- 91 400	- 85 782
Provision collective des créances	- 7 397	- 8 037
Taux de couverture global	55,6 %	57,5 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	51,4 %	52,5 %

Traitements de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts, dont seul le Portefeuille de Distribution génère un risque de crédit significatif.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

RISQUES DE GESTION DE BILAN

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un «référentiel de gestion de bilan Groupe» harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit

mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du Groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité stratégique.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources de financement :

- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme ;
- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 millions d'euros pour le financement de son portefeuille titres ;
- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- un encours de 645 millions d'euros de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2012. Cet encours comprend les titres du FCT Zéphyr.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couverture ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur



Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- la marge transformée regroupant :
 - à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;
 - au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan.

- les marges dégagées sur les portefeuilles
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Service Trésorerie et Gestion Financière.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2012 s'élevait à 3 079 millions d'euros,

en repli de 112 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011. Si l'on retranche cet encours du financement mis en œuvre pour le portage du FCT Zéphyr de 501 millions d'euros, l'encours de refinancement n'est plus que de 2 578 millions d'euros. Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel du coefficient de liquidité est exercé. Au 31 décembre 2012, ce coefficient s'élevait à 126 %.

Par ailleurs, le Groupe Crédit Mutuel-CIC a arrêté à 87 % le coefficient de couverture à 5 ans des emplois par les ressources dans l'activité de banque de détail. Au 31 décembre 2012, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie affichait un ratio de 103,80 %.

RISQUE DE TAUX

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au Groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui s'apprécie hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité			
Maturités résiduelles contractuelles en milliers d'euros	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an
Actif			
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	6 405	334	213
Dérivés utilisés à des fins de couverture	12	1	2 987
Actifs fin. disponibles à la vente	5 627	1 506	17 096
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	578 394	199 033	747 774
Placements détenus jusqu'à leur échéance	435	-	-
Autres actifs	20 037	106 734	-
Passif			
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	6 389	22	138
Dérivés utilisés à des fins de couverture	357	480	3 181
Passifs fin. évalués au coût amorti	5 332 674	460 559	624 499
Dépôts d'administrations centrales	2 983	-	4
Dépôts d'établissements de crédit	18 985	701	73 809
Dépôts d'institutions non éts de crédit	2 604	-	-
Dépôts de grandes entreprises	217 931	6 591	18 089
Dépôts de la clientèle de détail	4 904 865	74 590	163 839
Titres de dette, y compris les obligations	185 306	378 677	368 758
Autres engagements	2 066 460	147 571	707 264

Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version « carved out » d'IAS 39 adoptée par la Commission Européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

- relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;
- relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs

taux fixe et prêteurs taux variable. Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinées à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisables capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation : une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation. Sur la durée de l'impasse taux fixe, le scénario de stress ne doit pas conduire à

31.12.2012

	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
	310	1 278	7 041	-	15 581
	13 879	34 327	90 581	-	141 787
	56 185	206 691	69 148	1 165 858	1 522 111
	882 433	1 916 703	6 740 567	15	11 064 919
	8 430	32 655	34 390	-	75 910
	-	-	7 500	-	134 271
	218	891	6 524	-	14 182
	21 050	108 093	20 666	-	153 827
	677 262	2 129 936	1 685 034	111 242	11 021 206
	1 343	2 100	128	-	6 558
	145 859	510 732	539 713	-	1 289 799
	-	222	-	-	2 826
	30 246	109 998	14 307	-	397 162
	301 656	1 152 372	617 460	-	7 214 782
	198 158	354 512	513 426	111 242	2 110 079
	75 000	41 384	47 108	42 894	3 127 681



une perte de marge supérieure à 10 % du RBE prévu pour la première année, 8 % du RBE la deuxième, 6 % du RBE la troisième et 4 % ensuite. Au 31 décembre 2012, ces limites étaient respectées.

Au niveau national, une limite de sensibilité du PNB à un et deux ans, incluant la projection de production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2005 à +/- 8 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0.5 % sur les taux réglementés).

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : Il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200 pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marchés, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2012, la sensibilité de la VAN à une variation défavorable des taux de 200 pb est de - 101 millions d'euros en fonds propres supplémentaires.

RISQUE DE MARCHÉ

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens

strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère 5 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de capitalisation long terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 6 % à 8 % de l'actif risqué en limitant la volatilité globale du portefeuille sur des niveaux de 5 -6 %.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédits, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative...).

Sa gestion est strictement encadrée par un comité stratégique placé au niveau du Directeur Général, dont les décisions sont validées par le Conseil d'Administration. Il se réunit à minima deux fois par an.

Au 31 décembre 2012, son encours est demeuré stable à 155 millions d'euros et son exposition répartie sur 37 fonds différents. La conjoncture 2012 a connu quelques fluctuations au second trimestre avant de terminer sur une note haussière au fil des mois du second semestre. La performance du portefeuille atteint 5,4 % et contribue au résultat du Groupe à hauteur de 0,91 million d'euros.

Portefeuille de distribution

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de distribution était scindé en trois sous-portefeuilles :

- un portefeuille en gestion directe investi uniquement sur du risque de crédit avec un objectif de détention jusqu'à l'échéance et parfaitement immunisé contre le risque de taux ;
- un portefeuille à vocation extinctive, composé de titres subordonnés remboursables émis par des établissements de crédit et d'un titre structuré indexé sur un indice crédit ;
- un portefeuille de créances douteuses.

Au cours de l'exercice, l'exposition du portefeuille a été réduite de 248 millions d'euros, soit par l'effet de l'amortissement naturel des investissements,

soit par cession, soit par transfert. La cession des titres grecs et la résiliation des garanties données sur le royaume d'Espagne réduisent à 2 millions d'euros l'exposition du portefeuille sur le seul Etat français. Les lignes de titres de haute qualité constituées de covered bonds ont été transférées sur le portefeuille de gestion de la liquidité, ce transfert n'ayant aucun impact comptable.

Le résultat global 2012 du portefeuille de distribution s'élève à 0,78 million d'euros.

Portefeuille de gestion de la liquidité

Créé en janvier 2012, ce nouveau portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. Les titres acquis antérieurement par le portefeuille de distribution qui remplissent ces conditions ont été affectés à ce portefeuille à hauteur de 137,8 millions d'euros, complétés par un programme d'acquisition de titres de l'Etat français ou assimilés pour 64 millions d'euros soit un total de 201,8 millions d'euros. Les transferts n'ont aucun impact comptable, le classement comptable d'origine en titres détenus jusqu'à l'échéance n'ayant pas été modifié, ce transfert revêtant un caractère purement analytique.

Au 31 décembre la contribution du portefeuille au résultat net 2012 atteint 0,65 million d'euros.

Portefeuille de capitalisation court terme

Créé en 2010 et investi uniquement en fonds monétaires très liquides et peu volatils, ce portefeuille préfigurait le souhait du Groupe de se doter d'un instrument de gestion de sa liquidité. La création du portefeuille de gestion de la liquidité a conduit à l'extinction du portefeuille de capitalisation court terme. La cession de l'intégralité des fonds au cours du dernier trimestre 2012 a généré une plus-value de cession de 4,3 millions d'euros.

Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 31,9 millions d'euros au 31 décembre 2012. Il impacte positivement le résultat 2012 à hauteur de 0,77 million d'euros.

■ LE RATIO DE CONTRÔLE DES GRANDS RISQUES

L'instruction 2010-I-01 modifiant l'instruction 200-07 du 4 septembre 2000, et applicable pour la première fois le 31/12/2010 a été mise en œuvre officiellement pour la première fois sur la base de l'arrêté annuel 2010. Cette instruction modifie la notion de bénéficiaire lié, précisant que les dépendances entre parties d'un même groupe doivent être appréciées au-delà de la simple détention capitalistique, notamment en fixant les principes de dépendance économique entre parties liées. Elle précise également les modalités de calcul des expositions sur les véhicules basés sur des actifs sous-jacents. Ainsi un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite. Par ailleurs les taux des coefficients de pondération sont revus à la hausse, de même que la déclaration systématique des expositions à pondération nulle.

Ce ratio est calculé chaque trimestre selon le critère suivant :

- le montant des risques encourus sur un même bénéficiaire n'excède pas 25 % des fonds propres du Groupe.

Au 31 décembre 2012, les exigences de ce ratio sont respectées.

■ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

En application du décret 2008-1492 du 30 décembre 2008, toutes les sommes dues aux fournisseurs par le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2012 sont exigibles et réglées dans un délai de 30 jours. A cette date le solde à régler s'élève à 50,3 milliers d'euros.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2012 marque la fin du dernier Plan à Moyen Terme de 3 ans du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Ce PMT s'est inscrit dans un contexte économique et financier difficile car marqué par de multiples crises. Il était alors important pour le Crédit Mutuel MABN de réaffirmer les engagements qui forment le socle de sa raison d'être : être une banque mutualiste à dimension humaine acteur du développement de sa région et du Crédit Mutuel.

Tout au long de ce PMT, les femmes et les hommes du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie ont redoublé d'efforts pour que l'activité demeure soutenue et pour réduire les risques engendrés par la crise financière. Ainsi le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est resté un acteur majeur du développement de son territoire et de son économie.

Le nouvel exercice qui commence connaîtra le lancement d'un nouveau Plan à Moyen Terme pour la Fédération. Les valeurs séculaires du mouvement mutualiste seront sans aucun doute au centre de ce projet et permettront au Groupe de s'adapter aux nouvelles contraintes et aux nouveaux enjeux posés par une réglementation plus contraignante dans l'exercice du métier de banquier, par des perspectives de reprise qui tardent à venir et par une concurrence importante.

En fin d'année, élus et salariés du Groupe se réuniront lors de la convention qui validera le prochain plan stratégique pour les cinq prochaines années. Si la crise économique succédant à la crise financière rend difficile toute tentative de projection dans l'avenir, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie reste confiant dans la force de son modèle et la capacité des femmes et des hommes de la Fédération à le mettre en œuvre.





LISTE DES MANDATS au 31/12/2012

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR DANIEL LEROYER

Président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
- CREAVENIR (Association)
- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois
- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-Président du Conseil de Surveillance

- SODEREC

Administrateur

- CIC
- Confédération Nationale du Crédit Mutuel (Association)
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)
- SAS Volney Bocage

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au Conseil d'Administration

- GIE CLOE SERVICES
- Centre International du Crédit Mutuel (Vice-Président)

Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration

- SAS Volney Développement
- Assurances du Crédit Mutuel IARD SA
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel

MONSIEUR BERNARD AUBRY

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut-Anjou

MONSIEUR JEAN-LUC BIGARÉ

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Saint-Tugat Changé

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
- URSSAF
- Caisse Congés Payés Bretagne

Président Directeur Général

- SAS PLAFITECH

Trésorier

- Laval Développement
- Fédération BTP 53

Gérant

- SCI LORKA
- SCI LA PAIX
- SCI BAC

MONSIEUR ERIC BUYSSENS

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien

Administrateur

- SAS VOLNEY Développement

MADAME NOËLLE CAILLET

Vice-présidente du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon

MONSIEUR JEAN-YVES DROTS

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel de Granville

MONSIEUR MICHEL LAMBERT

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Pré-en-Pail et des Avaloirs

Administrateur

- Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR JACKY MICHEL

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Alençon Centre
- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR JEAN-LUC RAVENEL

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Coulaines

MONSIEUR JEAN-CLAUDE SOUAVIN

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

CREAVENIR

Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel du Val d'Huisne

Administrateur

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (ACMAN)

MONSIEUR MICHEL ANGOT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne

MONSIEUR PATRICK AUBIN

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Bretagne

MONSIEUR ROGER AURY

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Argentan

Associé

- AURY Fermetures

MONSIEUR STÉPHANE BIGOT

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Ernée Bocage

MONSIEUR JEAN-MARC BUSNEL**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- ACOME
- ACOME WUHAN (Chine)
- URSCOP
- Foyer des Hirondelles

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire-du-Harcouët
- ACOME XINTAI (Chine)

MADAME GHISLAINE COUALLIER**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-présidente du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Le Lude Luché-Pringé

MONSIEUR JEAN-PIERRE GAUMÉ**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
- SAS Volney Bocage

Président

- Caisse de Crédit Mutuel de Craon et du Craonnais

Autres

- Association Inter Bio Pays-de-la-Loire
- Sapronat
- Earl des Nizières
- SCI du Biopôle du Bocage

MONSIEUR OLIVIER DE LACOSTE DE Laval**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Lô Centre

MONSIEUR ALAIN LEMÉE**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse-Royale

Président

- SAS Maine Impression Continu

MONSIEUR GUY MAZÈRES**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Valognes

Trésorier

- Société des Courses de Valognes
- Association Originaires du Massif Central Auvergnat de la Manche

MONSIEUR PASCAL PRIEUR**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- Caisse de Crédit Mutuel d'Allonnes

Gérant

- SCI SARMELI

MONSIEUR PATRICE PROVOST**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-James

MONSIEUR DANIEL RÉGEREAU**Vice-président du Conseil d'Administration**

- CREAVENIR (Association)

Administrateur

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

- Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane
- SAS Assurances du Crédit Mutuel Maine-Anjou-Normandie (SAS ACMAN)
- Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

MONSIEUR JEAN-LUC RONDEAU**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume

MONSIEUR MICHEL ROUSSEAU**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

ACADEA**Président du Conseil d'Administration**

- Caisse de Crédit Mutuel de La Flèche

Vice-président du Conseil d'Administration

- Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Trésorier

- OGEC Notre Dame

MONSIEUR BERNARD SÉROT**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois

MONSIEUR NICOLAS VICTOR**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-président du Conseil d'Administration

- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois-Croix

Gérant

- SARL B.A.A.C

MONSIEUR JOËL VIEL**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

ANEHP**Président du Conseil d'Administration**

- Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Sauveur-le-Vicomte

Président

- Association Espoir Santé

- Association Solidarité Amitié Manche Alba

Secrétaire

- Association Manche Roumanie

MADAME AUDREY BESTIN**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Trésorière

- Laval Arts Martiaux

MONSIEUR DANIEL LANDELLE**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Trésorier

- FCPE

- EELV

MADAME GINETTE MAHMOUDI**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

MONSIEUR JACQUES SANSON**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Trésorier

- ESB Cyclo

COMITÉ D'ENTREPRISE**Administrateur**

- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie



COMPTES CONSOLIDÉS IFRS

**CRÉDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU
ET BASSE-NORMANDIE**
*Siège social : 43, boulevard Volney,
53083 Laval Cedex 9*

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2012

En Milliers €

Actif	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Caisse, Banques centrales, CCP	1a	91 866	153 463
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2a, 2c	15 581	4 608
Instruments dérivés de couverture	2c, 3a, 4	141 787	110 749
Actifs financiers disponibles à la vente	2c, 5a, 5b	1 522 111	1 642 932
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1a	2 627 241	2 329 636
Prêts et créances sur la clientèle	6a	8 437 748	8 044 442
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	108 087	89 579
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7	75 910	148 724
Actifs d'impôts courants	9a	77 834	86 218
Actifs d'impôts différés	9b	31 533	26 927
Compte de régularisation et actifs divers	10a	134 495	141 807
Immeubles de placement	12	581	174
Immobilisations corporelles	13a	51 055	50 684
Immobilisations incorporelles	13b	6	6
Total de l'actif		13 315 835	12 829 949

Passif	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2b,2c,4	14 182	1 326
Instruments dérivés de couverture	2c,3a,4	153 827	111 968
Dettes envers les établissements de crédit	1b	1 284 172	606 199
Dettes envers la clientèle	6b	7 623 990	7 118 108
Dettes représentées par un titre	15	2 110 079	2 855 109
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	3b	9 717	11 461
Passifs d'impôts courants	9a	27 736	28 101
Passifs d'impôts différés	9b	37 098	25 411
Compte de régularisation et passifs	10b	152 518	197 681
Provisions techniques des contrats d'assurance	16	-	-
Provisions	17	43 411	47 621
Capitaux propres totaux		1 859 105	1 826 964
Capitaux propres part du Groupe		1 858 065	1 825 944
Capital et réserves liées	19a	362 244	363 421
Réserves consolidées	19a	723 084	661 238
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	19b	706 580	730 886
Résultat de l'exercice		66 157	70 399
Capitaux propres - Intérêts minoritaires		1 040	1 020
Total du passif		13 315 835	12 829 949



COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2012

En Milliers €

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Intérêts et produits assimilés	21	459 584	447 963
Intérêts et charges assimilées	21	-307 883	-295 806
Commissions (produits)	22	114 966	117 148
Commissions (charges)	22	-14 465	-15 294
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	23	-8 793	587
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	24	31 635	31 686
Produits des autres activités	25	1 584	1 143
Charges des autres activités	25	-3 074	-2 423
Produit net bancaire IFRS		273 554	285 004
Charges générales d'exploitation	26a,26b	-163 542	-155 591
Dotations/ Reprises sur amortissements et provisions des Immobilisations corporelles et incorporelles	26c	-6 777	-6 517
Résultat brut d'exploitation IFRS		103 235	122 896
Coût du risque	27	-13 683	-32 551
Résultat d'exploitation IFRS		89 552	90 345
Gains ou pertes sur autres actifs	28	515	136
Variations de valeur des écarts d'acquisition	29	0	0
Résultat avant impôt IFRS		90 067	90 481
Impôts sur les bénéfices	30	-23 888	-20 072
Résultat net		66 179	70 409
Intérêts minoritaires		22	10
Résultat net		66 157	70 399

Etat des résultats nets et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En Milliers €

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net		66 179	70 409
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-24 308	73 654
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31, 32	-24 308	73 654
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		41 871	144 063
Dont part du Groupe		41 851	144 046
Dont part des intérêts minoritaires		20	17

FLUX DE TRÉSORERIE NETTE EN MILLIERS D'EUROS

En Milliers €

	31.12.2012	31.12.2011
Résultat net	66 179	70 409
Impôt	23 888	20 072
Résultat avant impôt	90 067	90 481
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 785	6 517
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-7	-
+/- Dotations nettes aux provisions	-12 865	8 767
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-638	-986
+/- Autres mouvements	8 208	9 290
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 483	23 588
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	51 626	-128 916
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	102 718	-72 500
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-637 306	301 883
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-34 862	97 943
- impôts versés	-22 827	-45 617
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-540 651	152 793
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	-449 101	266 862
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	74 656	120 683
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-450	12
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-6 634	-6 776
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)	67 572	113 919
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-6 730	-22 325
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	-6 730	-22 325
 Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	-388 259	358 456
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-449 101	266 862
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	67 572	113 919
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-6 730	-22 325
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	604 719	246 263
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	153 400	150 358
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	451 319	95 905
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	216 460	604 719
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	91 841	153 400
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	124 619	451 319
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-388 259	358 456



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En Milliers €

	Capital	Prime d'émission	Réserves (2)	Impact PV/MV des actifs DALV (1)	Résultat	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres intérêts minoritaires
Situation nette 31/12/2010	367 440	9 563	621 849	657 239	48 136	1 704 227	1 003
Affectation du résultat (N-1)			48 136		-48 136	0	
Variation du capital de la mère	- 13 582					- 13 582	
Distribution de la mère			- 8 743			- 8 743	
Correction de situation nette			- 4			- 4	
Variation PV/MV actifs DALV				73 647		73 647	7
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					70 399	70 399	10
Situation nette 31/12/2011	353 858	9 563	661 238	730 886	70 399	1 825 944	1 020
Affectation du résultat (N-1)			70 399		-70 399	0	
Variation du capital de la mère	- 1 177					- 1 177	
Distribution de la mère			- 8 553			- 8 553	
Correction de situation nette						0	
Variation PV/MV actifs DALV				-24 306		-24 306	-2
Variation du périmètre de consolidation						0	
Résultat de l'exercice					66 157	66 157	22
Situation nette 31/12/2012	352 681	9 563	723 084	706 580	66 157	1 858 065	1 040

(1) DALV : disponible à la vente

(2) Les réserves, au 31 décembre 2012, se décomposent en :

- réserve légale	14 033
- réserve spéciale plus values long terme	59 281
- réserves facultatives statutaires ou contractuelles	500 913
- autres réserves	148 131
- report à nouveau	726
	723 084

Rémunération du capital :

Il sera proposé une rémunération globale de :

0,881 millions d'euros au titre des parts d'actionnaires non coopérateurs

6,874 millions d'euros au titre des parts B

Les revenus de parts sont assimilés aux dividendes des actions françaises et sont traités fiscalement comme tels.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie fait partie de l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci d'une plus grande transparence et d'une meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la Place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2004-R03 du Conseil National de la Comptabilité relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Toutes les sommes sont exprimées en Euros et arrondies au millier.

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2012 du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a été marqué par les événements ci-dessous :

Création du Fonds Commun de Titrisation Zéphyr

Le Fonds Commun de Titrisation Zéphyr est un véhicule de financement créé conjointement et pour moitié chacun, par le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et celui du Crédit Mutuel Océan en date du 12 septembre 2012. L'objectif des deux établissements est de rendre éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne des créances à l'habitat détenues par leurs caisses locales.

Aussi le FCT a acquis à la date de sa création un crédit Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) d'un milliard d'euros, garanti par la promesse de remise en pleine propriété de 1,45 milliard d'euros de créances à l'habitat inscrites aux bilans des caisses locales. Il a dans le même temps émis deux souches obligataires cotées de maturités 7 et 10 ans de

cinq cents millions d'euros chacune, bénéficiant d'une double notation AAA par les agences de notation Moody's et Fitch. Ces obligations ont été intégralement acquises par les deux Caisses Fédérales des deux groupes, toujours sur la base d'un exact partage. Elles augmentent leur volume de titres présentables au financement BCE. L'acquisition de ces obligations a été réalisée grâce à deux avances accordées par la BFCM à chacune des Caisses Fédérales pour un montant et une maturité identiques.

En synthèse, le bilan du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie enregistre à son actif 500 millions de créances sur la Banque Fédérative du Crédit Mutuel issue du périmètre de Zéphyr, et une dette envers les établissements de crédit contractée auprès du même établissement d'un même montant. Les titres émis par le véhicule et acquis par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont éliminés. La variation de l'encours total du bilan d'un exercice à l'autre devra être corrigée de cette somme pour s'interpréter correctement. L'impact en terme de résultat se limite à la différence de rémunération entre le revenu procuré par le prêt sécurisé et la charge d'intérêts payés à la BFCM, soit -31 milliers d'euros pour la fraction d'année 2012.

ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT

Restructuration de la dette de l'Etat Grec

A la clôture de l'exercice 2011, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détenait 20 millions d'euros de dettes obligataires grecques de maturité mars 2012, titres déclassés en douteux et provisionnés à hauteur de 60 %. Cette décision motivée dans l'attente de la validation d'un plan de restructuration global a trouvé sa justification par la mise en œuvre d'une opération sur titre (OST) en date du 7 mars 2012. Cette OST, conditionnée à un accord général des créanciers privés de la Grèce, accorde un échange de 15 euros de dette émise par le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) de maturités 1 et 2 ans, et de 31,5 euros de nominal de nouvelles obligations grecques de maturités progressives échelonnées de 11 à 30 ans, contre 100 euros de nominal de dette ancienne.

Sur le plan comptable, cette OST s'interprète comme une vente des anciennes obligations à un prix de sortie équivalent à la valeur d'acquisition des nouvelles obligations reçues en échange.



Cette OST a été liquidée le 28 mars 2012. L'impact sur le compte de résultat s'élève à -3,42 millions d'euros et se décompose comme suit :

Valeur de sortie anciens titres grecs	20 860 000,00
Valeur entrée titres FESF	- 3 793 992,90
Valeur entrée nouveaux titres grecs	- 1 644 692,90
Reprise de provision	- 12 000 000,00
Impact Coût du risque 2012	3 421 314,20

Le 20 septembre 2012, le Groupe a cédé les nouvelles obligations grecques. La valeur nette comptable acquise à cette date atteignait 1,82 million d'euros cédés à 1,30 million d'euros, soit une perte sur cession de 0,52 million d'euros.

L'impact final du solde des positions sur l'Etat grec s'élève à -3,94 millions d'euros traité en coût du risque.

A la clôture de l'exercice 2012, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie ne détient plus aucune position sur la signature souveraine grecque.

Déclassement de la titrisation Kion

Suite à la restructuration de la dette souveraine grecque, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé au déclassement de la titrisation Kion 2006,

tranche senior d'une structure adossée à des prêts hypothécaires grecs. Cette émission pâtit davantage de la conjoncture hellénique générale et du risque de sortie de la Grèce de la zone euro que de sa qualité intrinsèque. Cependant son niveau de notation à B- et sa valorisation estimée à 52 % conduisent le Groupe à doter une provision de 1,77 million d'euros pour une exposition globale de 3,70 millions d'euros.

Exchange des titres subordonnés Royal Bank Of Scotland

Le titre subordonné RBOS (XS0259579547) inscrit au portefeuille de titres disponibles à la vente a fait l'objet d'une offre d'échange contre une nouvelle émission (XS0753308807). Provisionnée à hauteur de 1,55 million d'euros en début d'exercice, cette opération sur titre matérialise une moins-value de 0,54 million d'euros qui impacte le PNB.

Synthèse à la clôture sur les lignes déclassées depuis 2010

A la clôture des deux précédents exercices, au regard des difficultés de financement de l'immobilier commercial européen, de la dégradation des prix des transactions et des restructurations (report des échéances), le Groupe avait déclassé en coût du risque certains investissements de type CMBS. Au cours de l'exercice 2012, le niveau de l'exposition et des risques a évolué comme suit :

Nom de l'exposition	Valeur comptable		Variation de l'exposition	Provision 2011	Dotation 2012	Reprise 2012	Provision 2012	% provisionné
	2011	2012						
Fleet Street III A2	7,48	7,07	-0,41	7,48	0,00	0,41	7,07	100 %
Fleet Street II	4,58	0,00	- 4,58	1,50	0,00	1,50	0,00	-
Opera Uni	2,20	0,00	- 2,20	2,20	0,00	2,20	0,00	-
Opera Germany	5,00	5,00	0,00	1,50	0,00	0,00	1,50	30 %
Windermer XII	5,00	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,00	100 %
TOTAL	24,26	17,07	- 7,19	17,68	0,00	4,11	13,57	79 %

Les éléments permettant d'apprécier le niveau de provision de chaque ligne sont les suivants :

- Fleet Street III – Tranche A2- 7,07 millions d'euros

La restructuration est toujours en cours, mais le règlement des sommes recouvrées se faisant en priorité au profit de la tranche supérieure, l'amortissement 2012 de la tranche A2 est faible et justifie une reprise de 0,41 million d'euros en coût du risque. La dégradation avérée des prêts sous-jacents et les incertitudes sur les solutions de restructuration incitent à maintenir une couverture complète du risque.

- Fleet Street II – Tranche A – cession

La ligne a été intégralement cédée au cours de l'année écoulée. La provision de 1,50 million d'euros est intégralement reprise. L'impact global en coût du risque ressort à 1,08 million d'euros. Bien qu'inscrite en portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance, la ligne a été cédée au motif d'une restructuration probable qui, dans le meilleur scénario, aurait entraîné un allongement très significatif de la durée de l'investissement par rapport à l'horizon initial.

- Opera Uni – Tranche A – Opération sur Titre (OST)

Impactées par la restructuration survenue au cours de l'exercice, les tranches inférieures ont

subi une perte de 100 % et ont été annulées. La tranche senior A a fait l'objet d'un règlement à hauteur de 40 % de sa valeur et le solde a été réglé via l'émission d'un nouveau titre dénommé Utrecht. Cette opération a été traitée comme une vente, pour un montant de cession égal à la somme des espèces reçues et de la valeur de la nouvelle ligne Utrecht, soit un impact en coût du risque de 2,1 millions d'euros. La nouvelle ligne Utrecht ainsi restructurée porte la maturité de l'opération à juillet 2016. Elle est enregistrée en titres disponibles à la vente.

- Opera Germany Tranche A / Windermer XII Tranche B

Les encours et le taux de couverture sont inchangés d'un exercice à l'autre. Aucun élément nouveau ne justifie un ajustement des provisions.

Provision sectorielle sur CMBS

Cette provision statistique couvre l'ensemble des expositions résiduelles sur les titrisations saines de prêts commerciaux européens. Ce portefeuille extinctif a vu son encours se réduire sous l'effet conjugué d'amortissements et de cessions passant de 32,2 millions d'euros à 15,9 millions d'euros au cours de l'exercice. La provision a ainsi été ramenée de 3,0 millions d'euros à 1,5 million d'euros, matérialisant une reprise nette de 1,5 million d'euros en coût du risque.

Résiliation des garanties données sur le royaume d'Espagne

Les deux dernières positions sur dérivés de crédit, vendues sur la signature de l'Etat espagnol ont été résiliées par anticipation au cours de l'année. Cette résiliation s'est traduite par le versement d'une soultre de 0,57 million d'euros qui impacte le produit net bancaire.

Cession de titres du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance

Deux lignes du portefeuille de titres d'investissement ont été cédées au cours de l'exercice.

La première, Fleet Street II est décrite dans la synthèse décrivant le portefeuille de lignes déclassées.

La cession de la seconde, Titan 2006-3X, est motivée par la dégradation récurrente depuis 2011 des prêts sous-jacents. Sur 18 dossiers à l'origine, 10 sont à échoir dont 3 sont encore sains. 7 autres ont déjà utilisé leur faculté d'extension de maturité et 1 seul

a été régulièrement dénoué. Le niveau de perte attendu devrait atteindre la tranche immédiatement inférieure à celle détenue par le Groupe. L'exposition d'un montant de 5,64 millions d'euros a été totalement cédée. La perte sur cession s'élève à 0,69 million d'euros inscrite en pertes sur actifs financiers.

Le montant global des cessions de titres du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 7,54 millions d'euros sur un encours de début d'exercice de 149 millions d'euros soit 5 %. Sur la base de l'appréciation des risques probables ou avérés, de la proximité ou du dépassement de la maturité espérée de ces investissements et de la proportion modérée des encours cédés, ces opérations ne remettent pas en cause l'intention de gestion initiale et donc la classification de ces titres en portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

DÉTERMINATION DE PROVISIONS SECTORIELLES

La démarche de provisionnement Filière mise en œuvre en 2011 au sein du Groupe s'inscrit dans le prolongement de constats tant externes qu'internes et est notamment liée à :

- l'incidence probable d'évolutions macro-économiques au niveau national et régional sur l'activité Crédit Professionnel ;
- l'exposition du Groupe sur ces marchés professionnels au travers de ses agences «Entreprise».

Les constats externes portent, d'une part, sur les analyses de conjoncture économique globale française et européenne, dans lesquelles de nombreux économistes confirment le basculement en récession, et d'autre part, sur les alertes circonstanciées issues des analyses réalisées par la Banque de France des Pays de la Loire, et par des sociétés privées. Ils concourent ainsi à désigner les secteurs suivants comme particulièrement sensibles :

- le secteur du bâtiment dont le ralentissement de l'activité est mesuré par la diminution des mises en chantier consécutive aux retraits de certaines mesures incitatives à caractère fiscal. Le recul du nombre de transactions immobilières et la hausse du stock de logements neufs complètent les constats formulés en 2011 ;
- le secteur automobile dont les sous-secteurs autour de la réparation, de la construction et de la sous-traitance connaissent une forte contraction de marché ;
- le secteur du transport qui est un miroir du niveau de l'activité et qui est fragilisé par une



concurrence exacerbée s'amplifiant avec la libéralisation du cabotage au niveau européen ;
- le secteur du commerce de proximité qui semble également ralentir selon les indicateurs d'activité fournis par la Banque de France ;
- le secteur de l'imprimerie qui est sensible au niveau général de l'activité et qui est de surcroît confronté à la concurrence numérique.

Les constats internes s'appuient sur l'analyse des portefeuilles clientèle du Groupe qui relèvent des secteurs concernés. Un filtrage des dossiers les plus sensibles a été opéré, éliminant les montants d'exposition peu significatifs et ne conservant que les trois derniers niveaux de notations les plus bas des encours sains pour déterminer un montant exposé final soumis à provision sectorielle. Celle-ci tient compte d'une réfaction au titre de la provision collective déterminée sur l'ensemble des concours affectés de l'échelon de notation le plus bas des créances saines. En dépit d'une conjoncture peu favorable, l'analyse des dossiers concernés se traduit par une reprise globale de 2,2 millions d'euros. Ces provisions ne sont pas déductibles fiscalement.

VÉRIFICATIONS DE COMPTABILITÉ

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a fait l'objet d'une procédure de vérification de sa comptabilité par l'administration fiscale. La revue concernait les 3 exercices antérieurs à savoir 2011, 2010 et 2009.

A l'issue de cette procédure, l'administration a contesté essentiellement le niveau de provisions constituées au titre de certains dossiers de la clientèle et de lignes de titres déclassées du portefeuille douteux. Cet écart d'appréciation est assez courant, les règles prudentielles de comptabilité bancaire étant plus sévères que le principe retenu par le Code Général des Impôts qui ne retient qu'une notion de pertes probables. Le Groupe souhaitant maintenir une cohérence entre son résultat fiscal et son résultat comptable, l'intégralité des provisions comptables sur les dossiers déclassés est déduite fiscalement. Si le dossier déclassé matérialise des pertes avérées, le bien-fondé de la provision n'est plus discutable. A l'inverse, en cas de retour à meilleure fortune, la reprise de provision est fiscalement imposée. L'impact net au titre de l'exercice est une charge complémentaire d'impôt société pour 2,80 millions d'euros. Les intérêts de retard s'élèvent à 208 milliers d'euros.

Pour les autres entités du Groupe, la charge nette de redressements d'impôts sur les sociétés est de 157208 milliers d'euros.

PROVISION POUR RESTRUCTURATION

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie a engagé des discussions avec le GIE Crédit Mutuel CIC Services fin 2011 afin d'étudier la possibilité d'adhérer au GIE. Le GIE regroupe à ce jour, les activités de back office, de supports commerciaux et de logistique des fédérations de Crédit Mutuel adhérentes. Ces dernières sont les 11 fédérations regroupées dans la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel et le Crédit Mutuel Océan. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le Crédit Mutuel Arkéa et le Crédit Mutuel Nord Europe ne sont pas adhérents.

Après la présentation du projet d'adhésion au Conseil d'Administration de la Fédération le 23 juin 2012, le Directeur Général a obtenu mandat de ce dernier afin de poursuivre la démarche. Le projet a été présenté pour la première fois au Comité d'Entreprise (CE) le 28 juin 2012, puis au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) le 12 juillet 2012. Le CE a demandé à se faire assister d'un expert le 18 septembre 2012. Le cabinet de conseil SECAFI a été mandaté et a rendu son rapport le 15 novembre 2012. Ce rapport a été présenté au CHSCT le 14 décembre 2012 et au CE le 18 décembre 2012.

Le 15 septembre 2012, le Directeur Général a présenté un second plan d'adhésion au Conseil d'Administration de la Fédération, dans lequel les activités liées au GIE et les salariés de ces activités devaient être transférés. Le Conseil a donné mandat au Directeur Général de poursuivre le projet d'adhésion et de négocier les conditions de transfert des activités et des salariés.

L'Assemblée plénière du Conseil National de la Comptabilité, réunie le 20 avril 2000, a approuvé un avis relatif au passif, qui aborde notamment le traitement particulier des provisions pour restructuration.

Par principe, les coûts de restructuration constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de l'entité vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers, et à condition que l'entité n'attende plus de contrepartie de ceux-ci.

La restructuration peut couvrir toute réorganisation ayant un effet significatif sur la nature ou les activités de l'entité.

La décision doit être traduite par un plan formalisé et détaillé de la restructuration en prévoyant au moins :

- l'activité ou la partie d'activité concernée ;
- les principaux sites affectés ;

- la localisation, la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de la fin de leur contrat de travail ;
- les dépenses qui seront engagées ;
- la date à laquelle le plan sera mis en œuvre.

L'obligation est constituée si les tiers concernés sont fondés à anticiper la mise en œuvre par l'entité de la restructuration, soit en raison du début d'exécution du plan, soit suite à une annonce publique de ses principales caractéristiques. L'annonce publique d'un plan détaillé de restructuration ne constitue une obligation que si elle comporte suffisamment de détails sur les principales caractéristiques du plan, si celui-ci est communiqué à toutes les personnes concernées, et si sa mise en œuvre est programmée pour s'achever dans un délai rendant improbable sa modification.

L'obligation est matérialisée par la prise de décision, avant la date de clôture, par l'organe compétent lorsque celui-ci comporte des représentants du personnel. Les indemnités sont à verser au bénéfice d'employés dont l'entité n'attend plus de contrepartie.

Le Directeur Général ayant reçu mandat de poursuivre le projet d'adhésion du Conseil d'Administration de la Fédération avant la clôture et compte tenu des avancées substantielles dans les négociations avec les représentants du personnel sur les indemnités à verser aux salariés concernés, il a été retenu le principe d'une provision pour restructuration. Celle-ci s'élève à 1,9 million d'euros.

Elle a été comptabilisée dans le compte de « Provisions pour charges de personnel non déductibles » et le compte de dotation associé.

CRÉATION DE VOLNEY BOCAGE

Dans le cadre de son plan à moyen terme qui affirme l'action du Groupe dans son territoire, le Groupe a procédé à la création d'un outil d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs. Volney Bocage, Société Anonyme Simplifiée (SAS), dotée de 3 millions d'euros de capital a pour vocation d'assurer le portage foncier agricole pour le compte de l'exploitant. Les terres acquises sont louées sous forme de baux ruraux de longue durée ce qui permet de limiter l'endettement de ce dernier. Au fur et à mesure du développement de son activité, l'exploitant agricole aura la possibilité de se porter prioritairement acquéreur de toute ou partie de ces surfaces, Volney Bocage n'ayant pas pour objectif de rester propriétaire foncier. Les opérations d'acquisition, de location et de revente seront strictement entreprises sur

la base des prix administrés par les Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural. Compte tenu de sa création récente, aucun dossier n'était enregistré à la clôture de l'exercice et sa contribution au résultat non significative.

ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : néant.

PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

1.1 Détermination du périmètre

• Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des Caisses locales.

• Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IAS 27R, IAS 28 et IAS 31.

Le périmètre de consolidation est composé d'entités contrôlées de manière exclusive : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, une participation majoritaire en capital et, soit la majorité des droits de vote, soit le pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou lorsque le Groupe exerce une influence dominante. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.

• Variation du périmètre

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie présente ses comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises.

Au cours de l'année 2012, le périmètre du Groupe intègre deux nouvelles entités : Volney Bocage et Zephyr Home Loans FCT.



1.2 Composition du périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31.12.2012 est le suivant :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode	PNB en K€	Résultat Net	Activité Exercée
Volney Développement	90,0 %	90,0 %	I.G	282	204	Société de capital risque
ACMAN	100,0 %	100,0 %	I.G	459	112	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0 %	100,0 %	I.G	NS	-1	Société de portage foncier
Zephyr Home Loans FCT	50,0 %	50,0 %	I.P	0	0	Fonds Commun de Titrisation

(IG= intégration globale IP= intégration proportionnelle)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale du CM MABN,
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,00 % par la Caisse Fédérale du CM MABN.

NOTE 2

PRINCIPES ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

La méthode de consolidation utilisée est la suivante :

• Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

• Intégration proportionnelle

Cette méthode consiste à intégrer dans les comptes de l'entité consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans les comptes de l'entité consolidée, après retraitements éventuels ; aucun intérêt minoritaire n'est donc constaté. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits résultant de cessions entre les entités du Groupe sont éliminés.

Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

NOTE 3

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les normes IFRS offrent des choix de méthodes de comptabilisation sur certains sujets. Les principales options retenues par le Groupe concernent :

- la valorisation au prix de marché de certains passifs émis par l'entreprise n'appartenant pas au portefeuille de négociation. L'IASB a publié en juin 2005, un amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », précisant les conditions d'utilisation de l'option de juste valeur par résultat pour les actifs et passifs financiers, qui a été adopté par l'Union Européenne le 15 novembre 2005. Le Groupe a opté pour son application à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur des opérations de macrocouverture réalisées dans le cadre de la gestion actif-passif des positions à taux fixe (incluant notamment les dépôts à vue de la clientèle) autorisée par

le règlement n° 2086/2004 de la Commission Européenne, a été appliquée par le Groupe ;

- le retraitement des états financiers selon IAS 29 relatif à l'information financière dans les économies hyper inflationnistes est pris en compte bien que le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie ne soit pas concerné ;
- les dérivés incorporés dans un contrat hôte sont séparés le cas échéant conformément à la norme IFRIC9 ;
- le Groupe n'a pas eu recours à l'amendement d'IAS 39 d'octobre 2008 permettant de reclasser certains instruments financiers comptabilisés à la juste valeur en prêts et créances ou en actifs détenus jusqu'à l'échéance.

3.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif, qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi. Ils comprennent les prêts consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués, les prêts acquis et les titres de dettes non cotés. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de leur entrée dans le bilan qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Ces encours sont ensuite valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (sauf pour ceux qui ont été comptabilisés selon la méthode de la juste valeur par option).

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées ayant une nature d'intérêt sont étaillées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

La juste valeur des prêts et créances est communiquée dans l'annexe : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon.

3.2 Provisions pour dépréciation des prêts et créances, engagements de financement et de garantie

- **Critères de classement et règles de transfert**

La norme IAS 39 admet le classement de certains titres dans la catégorie « Prêts et

créances », dès lors qu'il s'agit de titres à revenu fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif.

Le classement dans cette catégorie peut être effectué soit au moment de l'acquisition du titre, soit par transfert en provenance des catégories « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Actifs financiers disponibles à la vente », selon l'amendement IAS 39.

- **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Ils suivent dès lors les règles de comptabilisation et d'évaluation des prêts et créances décrites dans la partie 3.1 « Prêts et Crédances ».

- **Provision individuelle pour dépréciation de prêts et créances**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variables, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

L'existence d'échéances dues et impayées depuis plus de 3 mois ou 6 mois pour l'immobilier et les collectivités locales ou de comptes courants irréguliers depuis plus de 3 mois représente une preuve objective d'un évènement de perte. De même lorsqu'il est probable que le débiteur ne pourra pas rembourser la totalité des sommes dues ou lorsqu'il y a déchéance du terme ou encore en cas de liquidation judiciaire une indication objective de perte est identifiée.

La dépréciation est comptabilisée sous la forme de provision dont les dotations sont comprises dans le coût du risque. Les reprises de provision sont enregistrées en coût du risque pour la partie relative à la variation du risque et en marge d'intérêts pour la partie relative au passage du temps. La provision vient en moins de l'actif pour la dépréciation des prêts et au passif parmi les provisions pour risques pour les engagements de financement et de garantie.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.



• **Provision collective sur les prêts et créances**

Les prêts à la clientèle non dépréciés sur une base individuelle font l'objet d'une provision par portefeuilles homogènes en cas de dégradations internes ou externes, sur la base des pertes en cas de défaut et de la probabilité de défaut jusqu'à maturité observées en interne ou en externe, appliquées aux encours. Elle est constituée sur des encours affectés de la note la plus basse avant mise en défaut dans le dispositif de notation. Elle est comptabilisée en déduction des encours correspondant à l'actif et les variations de l'exercice sont enregistrées dans la rubrique « coût du risque » du compte de résultat.

3.3 Titres

Les achats et ventes normalisés sont enregistrés dès la date de transaction pour toutes les catégories de titres.

• **Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

■ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre des parties bien informées et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normale.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

■ **Instruments négociés sur un marché actif**

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

■ **Instruments négociés sur un marché non actif**

Lorsqu'un marché est illiquide, les prix de marché peuvent être utilisés comme un élément afin de déterminer la juste valeur, mais peuvent

ne pas être déterminants.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, intégrant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait (crédit, liquidité). Les données observables sur un marché sont à retenir tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normale, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le Groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le Groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

■ **Hiérarchie de la juste valeur**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : à la juste valeur reposant sur un cours coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : à la juste valeur reposant sur un cours de marché actif pour des instruments semblables ou sur des techniques de valorisation dont toutes les données sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : correspond à la juste valeur reposant sur une valorisation sur la base de données internes contenant des données non observables significatives.

Compte-tenu de la diversité des instruments valorisés au niveau 3 et des raisons de leur inclusion dans cette catégorie, le calcul de la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres fournirait une information peu pertinente. Figurent notamment dans cette catégorie, les titres de participations non consolidés, détenus ou non par les entités de capital risque et les actifs représentatifs des contrats en unités de comptes.

■ **Classification**

La catégorie des « Instruments financiers évalués en juste valeur par résultat » comprend :

- les instruments financiers détenus à des fins de transaction. Il s'agit principalement des instruments qui constituent un instrument dérivé non qualifié de couverture ;
- les instruments financiers classés par choix dès l'origine à la juste valeur par résultat en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement publié en juin 2005. L'application de l'option juste valeur a pour objet de produire une information

- financière plus pertinente, avec notamment :
- l'évaluation en juste valeur de certains instruments financiers composites sans séparation des dérivés incorporés, dont l'évaluation distincte n'aurait pas été suffisamment fiable ;
 - la réduction significative de distorsions de traitement comptable entre certains actifs et passifs.

■ **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés en « actifs et passifs à la juste valeur par résultat » sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur et les revenus perçus ou courus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat. L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est prise en compte dans la juste valeur. Les plus et moins values de cession ne comprennent pas les revenus et dividendes.

• **Actifs financiers disponibles à la vente**

■ **Classification**

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les actifs financiers non classés ni en « prêts et créances », ni en « actifs financiers détenus jusqu'à maturité », ni en « juste valeur par résultat ».

■ **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Ces actifs sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat qu'en cas de cession ou de dépréciation durable. Lors de la cession, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente », ainsi que les plus et moins-values de cession. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de

règlement.

Les revenus courus ou acquis des titres à revenu fixe sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

■ **Dépréciation et risque de crédit des actifs disponibles à la vente**

a) Dépréciation durable, spécifique aux actions et autres instruments de capitaux propres.

Une dépréciation est constatée sur les actifs financiers disponibles à la vente à revenu variable en cas de baisse prolongée et significative de la juste valeur par rapport au coût.

S'agissant de titres à revenu variable, le Groupe Crédit Mutuel considère qu'une dévalorisation du titre d'au moins 50 % par rapport à son coût d'acquisition ou sur une période de plus de 36 mois consécutifs entraîne une dépréciation. L'analyse est effectuée ligne à ligne. L'exercice du jugement intervient également pour les titres ne remplissant pas les critères ci-dessus mais pour lesquels la Direction estime que la recouvrabilité du montant investi ne peut raisonnablement être attendue dans un avenir proche. La perte est constatée en résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente ».

Toute baisse ultérieure est également comptabilisée en compte de résultat.

Les dépréciations durables des actions ou autres instruments de capitaux propres, passées en résultat sont irréversibles tant que l'instrument est porté au bilan. En cas d'appréciation ultérieure, celle-ci sera constatée en capitaux propres dans la rubrique « Gains ou pertes latents ou différés ».

b) Dépréciation au titre du risque de crédit.

Les dépréciations sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe (obligations notamment) sont comptabilisées dans le poste « Coût du risque ». En effet, seule l'existence d'un risque de crédit permet de déprécier ces instruments à revenu fixe, la dépréciation en cas de perte due à une simple hausse des taux n'étant pas admise. En cas de dépréciation, l'intégralité des moins-values latentes cumulées en capitaux propres doit être constatée en résultat. Celles-ci sont réversibles ; toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque » en cas d'amélioration de la situation de crédit de l'émetteur.



• **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

■ **Classification**

Cette catégorie correspond aux actifs financiers à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixe ou déterminable que le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à l'échéance.

Ces titres ne peuvent faire l'objet d'opérations de couverture du risque de taux d'intérêt. Par ailleurs, les règles de cession de ce portefeuille, définies par la norme IAS 39, s'avèrent très strictes.

■ **Base d'évaluation et comptabilisation des charges et produits**

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes ainsi que les frais d'acquisition s'ils sont significatifs.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

■ **Risque de Crédit**

Une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de l'actif, résultant d'événements survenus postérieurement à la comptabilisation initiale, et susceptibles de générer une perte (risque de crédit avéré). Une analyse est effectuée à chaque arrêté, titre par titre. La dépréciation est évaluée par comparaison entre la valeur comptable et la valeur actualisée au taux d'intérêt d'origine des flux futurs intégrant les garanties. Elle est constatée dans le compte de résultat à la rubrique « Coût du risque ». Toute appréciation postérieure, liée à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, est également constatée en compte de résultat dans la rubrique « Coût du risque ».

• **Dérivés et comptabilité de couverture**

■ **Comptabilité de couverture**

La norme IAS 39 permet trois formes de relation de couverture. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

La couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers.

La couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures. Elle n'est

pas utilisée par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie.

La couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le Groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. L'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture.

La relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie les objectifs de gestion du risque de la Direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente, l'identification de l'instrument de couverture et de l'élément couvert, ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture.

L'efficacité de cette couverture doit être démontrée lors de la mise en place de la relation de couverture puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêté. Le rapport entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %. Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

■ **Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs identifiés**

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat. Cette règle s'applique également si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou s'il s'agit d'un actif financier classé en « Actifs financiers disponibles à la vente ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

La partie correspondant au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts » symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes

applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les possibilités offertes par la Commission Européenne pour gérer ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 («carved-out») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement réglementaires (FINREP).

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique «Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux» par la contrepartie du compte de résultat.

3.4 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, ...), non classées en juste valeur par résultat sur option, sont comptabilisées à leur valeur d'émission, généralement diminuée des coûts de transaction.

Ces dettes sont ensuite valorisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.5 Dettes subordonnées

Néant.

3.6 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures

composant l'entité consolidante du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le Groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le Groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres.

3.7 Provisions pour risques et charges

Les dotations et reprises de provisions pour risques et charges sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé le cas échéant pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (§ 3.10) ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (§ 3.8).

3.8 Dettes sur la clientèle et sur les établissements de crédit

Les dettes sont des passifs financiers à revenu fixe ou déterminable. Elles sont comptabilisées à leur valeur de marché lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif sauf pour celles qui ont été comptabilisées à la juste valeur sur option. Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).



Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit. Dans le cadre du tableau des flux de trésorerie, les OPCVM sont classés en activité « opérationnelle » et ne font donc pas l'objet d'un reclassement en trésorerie.

3.10 Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont comptabilisés selon la norme IAS 19. Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et Charges ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel ».

• Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaire dans lesquels le Groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel. Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme du secteur privé en fonction de la durée des engagements, a été fixé à 2,8 % ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales, conduit à une revalorisation de la masse salariale annuelle de 2,10 % ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflatée pour

les différentes maturités ;

- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âges, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux ci sont évalués à la juste valeur et impactent le résultat pour leur rendement calculé avec le taux d'actualisation retenu. L'écart entre le rendement réel et le rendement calculé constitue également un écart actuariel.

Le Groupe National du Crédit Mutuel-CIC a opté en 2012 pour une application anticipée de la norme IAS19 révisée publiée au journal officiel de la Communauté Européenne (règlement UE 475/2012). Ces principales dispositions se traduisent pour :

- les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, par :
 - la constatation immédiate des écarts actuariels en gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres et des modifications de régime en résultat ;
 - l'application, aux actifs du régime, du taux d'actualisation de la dette ;
 - un renforcement des informations à présenter en annexe ;
- les avantages à court terme, par une nouvelle définition visant les avantages dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel ils ont été rendus (et non plus « payables dans les 12 mois... »).

Le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a procédé aux évaluations nécessaires pour les transmettre au niveau national. Compte tenu des caractéristiques des effectifs salariés, seul l'écart actuariel lié à l'incidence de changements de taux d'actualisation a fait l'objet d'une évaluation.

L'impact de la norme IAS19 révisée conduirait sur le bilan d'ouverture à un reclassement des réserves consolidées à hauteur de 0,8 million d'euros (dans le cadre d'une application rétrospective de la norme) et sur le résultat 2012 à un retraitement de -0,1 million d'euros. Ces impacts étant jugés non significatifs sur

les comptes consolidés, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'a pas enregistré cette ventilation dans ses comptes 2012 et a maintenu l'impact des écarts actuariels en résultat.

Le tableau ci-après résume les évolutions de la valeur des actifs et passifs sur les 4 dernières années :

Toutes sommes en K€ base décembre	2009	2010	2011	2012
Engagement de Passif Social	12 053	10 976	10 887	11 686
Valeur de l'Actif (contrat)	11 429	11 771	11 486	11 596
Solde Actif/Passif	-624	795	599	-90
Revalorisation de l'Actif	485	563	548	519
Rendement de l'actif	3,9%	4,0%	4,5%	4,2%
Primes versées au contrat	1 622	2 077	0	502
Indemnités versées aux salariés et reprises aux contrats	-1 091	- 2 168	-742	-837

• **Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du Groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du Groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le Groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation doit être payée.

• **Avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, payables à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail, le compte épargne temps...

L'engagement du Groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période, la méthode du corridor n'étant pas autorisée.

• **Avantages à court terme**

Il s'agit des avantages payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.11 Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Les coûts d'emprunt encourus lors de la construction ou l'adaptation des biens immobiliers ne sont pas activés.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement



égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle. Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise, selon son propre rythme de consommation estimée, des avantages économiques.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Immobilisations corporelles		
Immeubles	Constructions Structures	20 ans linéaire
	Equipements	20 ans linéaire
	Agencements Installations	10 ans linéaire
Mobilier		10 ans linéaire
Matériel		5 ans linéaire
Matériel informatique		4 ans linéaire

Immobilisations incorporelles :

Les logiciels sont amortis sur 12 mois.

Les droits de bail sont dépréciés à 100 %.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cessions d'immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

3.12 Commissions

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étaillées.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.13 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le Groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôt différé dans les comptes consolidés.

• Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

3.14 Intérêts pris en charge par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logements, certaines entités du Groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédefini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

3.15 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors bilan dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IAS 39. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Au 31 décembre 2012, le Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'accorde plus aucune garantie financière après résiliation anticipée des derniers contrats sur le royaume d'Espagne (cf. § événements significatifs).

De même, au 31 décembre 2012, une garantie reçue d'établissement de crédit de 5 millions d'euros est enregistrée dans les comptes sur une exposition d'émetteur « Corporate ».

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

3.16 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêté.

• Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la JV par résultat ».

• Actifs ou passifs financiers non monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers en juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers disponibles à la vente.

3.17 Juges et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- instruments financiers cotés lorsque la juste valeur est jugée non pertinente car liée à l'absence de cotation. Dans ce cas, les lignes concernées sont décrites dans le paragraphe relatif aux « Evénements significatifs » ;
- instruments financiers non cotés évalués à leur juste valeur ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciations durables ;
- provisions sur créances dépréciées ;
- provisions pour risques et charges ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

NOTE 4

INFORMATION SECTORIELLE (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle ci.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

NOTE 5

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées au Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont les sociétés consolidées et les administrateurs du 2^e degré (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération



du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation.

NOTE 6

INFORMATIONS FOURNIES AU TITRE DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

La politique de rémunération de l'entreprise, présentée au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale par le Directeur Général, s'appuie sur les éléments techniques fournis par le Directeur des Ressources Humaines.

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée par le Conseil d'Administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Il se réunit une fois par an.

La politique de rémunération de l'entreprise, s'appliquant à tous les salariés du Groupe de Crédit Mutuel MABN, est constituée d'une

partie fixe (salaire) et d'une partie variable se décomposant en :

- un versement d'un montant maximum équivalent à 1,16 mois de salaire déterminé selon un régime de participation dérogatoire par accord collectif lié aux résultats de l'entreprise ;
- un complément de versement d'un montant maximum équivalent à 1,17 mois de salaire déterminé selon un régime d'intéressement par accord collectif qui se déclenche lorsque le résultat d'exploitation permet de dégager un versement à 100 % de la participation.

La rémunération de l'organe exécutif composé de la Présidence et de la Direction Générale est la suivante :

En milliers d'euros

Part Fixe	Part variable	dont Avantages en nature
307	32	6

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés. Ces derniers s'inscrivent dans le dispositif commun de la politique de rémunération de l'entreprise telle que définie plus haut.

NOTE 7

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE ET NON ENCORE APPLIQUÉES DU FAIT DE LA DATE DE SURVENANCE

Normes IAS / IFRS	Nom de la norme	Date d'application	Conséquences de l'application
IAS 1	Présentation des éléments de détail des OCI	01/01/2013	Limitée
IFRS 7	Compensation des actifs et passifs financiers	01/01/2013	Limitée
IAS 32	Paiements anticipés des exigences de financement minimal	01/01/2014	Limitée
IFRS 10/11/12	Normes relatives à la consolidation et à l'information financière des entités non consolidées	01/01/2014	Limitée
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur	01/01/2013	Limitée

NOTE 8 - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE : néant.

NOTE 9 - RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS DES CINQ EXERCICES PRÉCÉDENTS

En milliers d'euros

2008	2009	2010	2011	2012
6 969	54 603	48 136	70 399	66 157

NOTE 10 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2012.

Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas

concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et les contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable. Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance.

De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes
Actif						
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 629 314	2 627 241	2 073	2 331 422	2 329 636	1 786
Prêts et créances à la clientèle	9 732 672	8 437 748	1 294 924	8 922 241	8 044 442	877 799
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	73 378	75 910	-2 532	138 037	148 724	-10 687
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit	1 352 256	1 284 172	-68 084	624 577	606 199	-18 378
Dettes envers la clientèle	7 984 259	7 623 990	-360 269	7 325 226	7 118 108	-207 118
Dettes représentées par un titre	2 275 932	2 110 079	-165 853	2 979 995	2 855 109	-124 886

NOTE 11 - DIVIDENDES

L'entité consolidante a prévu de verser hors Groupe CM-CIC : 6 874 milliers d'euros ce qui correspond à la rémunération des parts B.



■ NOTES RELATIVES AUX POSTES DES ÉTATS FINANCIERS

I. Notes relatives au bilan

NOTE 1 - CAISSE, BANQUES CENTRALES, ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT

1 a. Prêts et créances sur les établissements de crédit

	31.12.2012	31.12.2011
Caisse, Banques centrales		
Banques centrales	60 279	125 433
Caisse	31 587	28 030
Total	91 866	153 463
Prêts et créances sur les établissements de crédit		
Comptes réseau Crédit Mutuel	1 923 888	1 757 982
Autres comptes ordinaires	7 844	344
Prêts	543 437	66 778
Autres créances	140 777	494 052
Titres non cotés sur un marché actif	0	0
Créances rattachées	11 295	10 480
Total	2 627 241	2 329 636

1 b. Dettes envers les établissements de crédit

	31.12.2012	31.12.2011
Autres comptes ordinaires	1 502	2 098
Emprunts	1 106 946	422 328
Autres dettes	66 114	117 020
Pensions	103 291	61 291
Dettes rattachées	6 319	3 462
Total	1 284 172	606 199

NOTE 2 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

2 a. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2012			31.12.2011		
	Transaction	Juste valeur sur option	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Total
Obligations & autres titres à revenu fixe	311	0	311	342	0	342
Côtés	311	0	311	342	0	342
Non côtés	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de transaction	15 270	0	15 270	4 266	0	4 266
Total	15 581	0	15 581	4 608	0	4 608

2 b. Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

	31.12.2012	31.12.2011
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	14 182	1 326
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Total	14 182	1 326

Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat : néant.



2 c. Hiérarchie de la juste valeur

	31.12.2012			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Disponibles à la vente (DALV)	776 352	0	996 448	1 772 800
- Effets publics & valeurs assimilées	115 043	0	0	115 043
- Obligations & autres titres à revenu fixe	489 510	0	112	489 622
- Actions & autres titres à revenu variable	171 799	0	23 111	194 910
- Participations & ATDLT	0	0	10 902	10 902
- Parts entreprises liées	0	0	962 323	962 323
Transaction / JVO	0	15 270	311	15 581
- Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	311	311
- Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	15 270	0	15 270
Instruments dérivés de couverture	0	141 787	0	141 787
Total	776 352	157 057	996 759	1 930 168
Passifs financiers				
Transaction / JVO	0	14 182	0	14 182
- Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	14 182	0	14 182
Instruments dérivés de couverture	0	153 827	0	153 827
Total	0	168 009	0	168 009

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif.
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables.
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3

31.12.2012	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transferts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Disponible à la vente	1 024 963	8 813	142	-569	-1 827	0	-44	35 300	270	996 448
- Oblig. & autres TRF	156	0	0	0	0	0	-44	0	0	112
- Actions, TAP et autres TRV	16 813	7 533	0	0	-1 827	0	0	592	0	23 111
- Participations & ATDLT	9 942	1 280	0	-569	0	0	0	-21	270	10 902
- Parts entreprises liées	998 052	0	142	0	0	0	0	-35 871	0	962 323
Transaction JVO	342	311	0	0	-342	0	0	0	0	311
31.12.2011	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transferts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Disponible à la vente	921 476	12 256	7 705	-673	-4 638	156	-2 839	91 522	-2	1 024 963
- Oblig. & autres TRF	0	0	0	0	0	156	0	0	0	156
- Actions, TAP et autres TRV	12 136	8 226	0	0	-4 638	0	0	1 089	0	16 813
- Participations & ATDLT	8 701	4 030	0	-16	0	0	-2 850	78	-1	9 942
- Parts entreprises liées	900 639	0	7 705	-657	0	0	11	90 355	-1	998 052
Transaction JVO	0	0	0	0	0	342	0	0	0	342

NOTE 3 - COUVERTURE

3 a. Instruments dérivés de couverture

	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (var. enregistrée en résultat)	141 787	153 827	110 749	111 968
Total	141 787	153 827	110 749	111 968

3 b. Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	Juste valeur		Variation de juste valeur
	31.12.2012	31.12.2011	
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	108 087	89 579	18 508
de passifs financiers	9 717	11 461	-1 744

NOTE 4 - ANALYSE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	31.12.2012			31.12.2011		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments dérivés de transaction						
Instruments de taux						
- Swaps	3 216 880	14 465	14 454	212 324	1 448	1 502
- Options et instr. conditionnels	221 121	805	-272	236 310	2 818	-176
Instruments de change						
- Autres contrats fermes	155 228	0	0	147 014	0	0
Autres que taux et change						
- Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Sous-total	3 593 229	15 270	14 182	595 648	4 266	1 326
Instruments dérivés de couverture						
Couverture de Fair Value Hedge						
- Swaps	3 462 644	141 787	153 827	3 566 390	110 749	111 968
- Options et instr. conditionnels	0	0	0	0	0	0
Sous-total	3 462 644	141 787	153 827	3 566 390	110 749	111 968
Total	7 055 873	157 057	168 009	4 162 038	115 015	113 294



NOTE 5 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

5 a. Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2012	31.12.2011
Effets publics	114 515	65 296
Obligations et autres titres à revenu fixe	234 848	217 622
Cotés	234 736	216 792
Non cotés	112	830
Actions et autres titres à revenu variable	194 910	347 955
Cotés	164 244	323 626
Non cotés	30 666	24 329
Titres immobilisés	972 955	1 007 994
Titres de participations	6 711	5 818
Autres titres détenus à long terme	3 921	4 124
Parts dans les entreprises liées	962 323	998 052
Créances rattachées	4 883	4 065
Total	1 522 111	1 642 932
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	706 580	730 886
Dont actifs dépréciés	43	43
Dont titres à revenu fixe dépréciés	10 477	31 345
Dont dépréciation	-13 603	-25 753
Dont titres participation cotés	0	0

5 b. Liste des principales participations non consolidées

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,08 %	381 000	5 978 200	27 100	26 800
BFCM	0,84 %	3 733 706	172 206 365	374 736	289 765
SA GACM	8,20 %	2 847 854	2 962 757	283 768	297 689
SA ACM IARD	3,60 %	1 612 935	4 129 874	2 050 988	368 786
SA EURO INFORMATION	7,84 %	638 310	778 711	790 330	47 871
SNC SIDEL	50,00 %	214	559	56	61
SAS PATRIMONIALE 72	11,00 %	1 345	3 950	328	54
OCEAN PARTICIPATIONS	10,00 %	47 493	47 594	1 131	584

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2011 (chiffres CNC).

NOTE 6 - CLIENTÈLE

6 a. Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2012	31.12.2011
Créances saines	8 358 872	7 975 015
Créances commerciales	44 845	46 727
Autres concours à la clientèle	8 289 229	7 903 924
crédits à l'habitat	5 342 122	5 085 834
autres concours et créances diverses dont pensions	2 947 107	2 818 090
Créances rattachées	24 798	24 364
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances dépréciées sur base individuelle	177 673	163 246
Créances brutes	8 536 545	8 138 261
Provisions individuelles	-91 400	-85 782
Provisions collectives	-7 397	-8 037
Total	8 437 748	8 044 442
dont prêts subordonnés	0	0

Opérations de location financement avec la clientèle : néant.

6 b. Dettes envers la clientèle

	31.12.2012	31.12.2011
Comptes d'épargne à régime spécial	4 991 234	4 761 427
à vue	3 260 108	3 070 055
à terme	1 731 126	1 691 372
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	4 161	3 877
Sous-total	4 995 395	4 765 304
Comptes ordinaires	1 302 434	1 310 607
Comptes et emprunts à terme	1 303 791	1 025 448
Pensions	0	0
Dettes rattachées	22 370	16 749
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	2 628 595	2 352 804
Total	7 623 990	7 118 108

NOTE 7 - ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

	31.12.2012	31.12.2011
Titres	91 190	165 976
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	91 190	165 976
Cotés	70 399	141 647
Dépréciés	20 791	24 329
Créances rattachées	68	425
Total brut	91 258	166 401
dont actifs dépréciés	20 772	24 239
Provisions pour dépréciation	-15 348	-17 677
Total net	75 910	148 724



NOTE 8 - CADRAGE DES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION

	31.12.2011	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2012
Prêts et créances sur la clientèle	-93 819	-30 111	25 133	0	-98 797
Titres en AFS "disponibles à la vente" TRF	-10 515	-44	0	194	-10 365
Titres en AFS "disponibles à la vente" TRV	-3 238	0	0	0	-3 238
Titres en HTM "détenus jusqu'à l'échéance"	-17 677	-3 831	6 160	0	-15 348
Total	-125 249	-33 986	31 293	194	-127 748

NOTE 9 - IMPÔTS

9 a. Impôts courants

	31.12.2012	31.12.2011
Actif (par résultat)	77 834	86 218
Passif (par résultat)	27 736	28 101

9 b. Impôts différés

	31.12.2012	31.12.2011
Actif (par résultat)	31 533	26 927
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	37 098	25 411

Répartition des impôts différés par grandes catégories

	31.12.2012		31.12.2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Différences temporaires sur				
- PV/MV différées sur titres disponibles à la vente	0	37 098	0	25 411
- provisions	16 870	0	12 577	0
- autres décalages temporaires	14 663	0	14 350	0
Total des actifs et passifs impôts différés	31 533	37 098	26 927	25 411

NOTE 10 - COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

10 a. Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2012	31.12.2011
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	19 479	47 018
Comptes d'ajustement sur devises	4	4
Produits à recevoir	3 556	3 942
Comptes de régularisation divers	20 475	28 530
Sous-total	43 514	79 494
Autres actifs		
Dépôts de garantie versés	14 659	0
Débiteurs divers	76 322	62 313
Sous-total	90 981	62 313
Total	134 495	141 807

10 b. Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2012	31.12.2011
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	14	7
Charges à payer	6 207	6 105
Produits constatés d'avance	85 971	92 280
Comptes de régularisation divers	13 556	63 173
Sous-total	105 748	161 565
Autres passifs		
Versements restant à effectuer sur titres	0	600
Créditeurs divers	46 770	35 516
Sous-total	46 770	36 116
Autres passifs d'assurance		
Dépôts et cautionnements reçus	0	0
Sous-total	0	0
Total	152 518	197 681

NOTE 11 - PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Quote-part dans le résultat net des entreprises MEE : néant.

NOTE 12 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

	31.12.2011	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2012
Coût historique	809	450	-4	0	1 255
Amortissement et dépréciation	-635	-43	4	0	-674
Montant net	174	407	0	0	581



NOTE 13 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

13 a. Immobilisations corporelles

	31.12.2011	Augmentation	Diminution	Autres variations	31.12.2012
Coût historique					
Terrains d'exploitation	2 269	28	-64	0	2 233
Constructions d'exploitation	98 689	7 444	-2 879	0	103 254
Autres immobilisations corporelles	19 814	6 440	-6 691	0	19 563
Total	120 772	13 912	-9 634	0	125 050
Amortissement et dépréciation					
Constructions d'exploitation	-54 885	-5 955	2 433	0	-58 407
Autres immobilisations corporelles	-15 203	-830	445	0	-15 588
Total	-70 088	-6 785	2 878	0	-73 995
Montant net	50 684	7 127	-6 756	0	51 055

Dont immeubles loués en location financement : néant.

13 b. Immobilisations incorporelles

	31.12.2011	Acquisitions	Cessions	31.12.2012
Coût historique				
Immobilisations acquises	3 124	0	-9	3 115
logiciels	29	0	0	29
autres	3 095	0	-9	3 086
Total	3 124	0	-9	3 115
Amortissement et dépréciation				
Immobilisations acquises	-3 118	0	9	-3 109
logiciels	-29	0	0	-29
autres	-3 089	0	9	-3 080
Total	-3 118	0	9	-3 109
Montant net	6	0	0	6

NOTE 14 - ECART D'ACQUISITION

Néant.

NOTE 15 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

	31.12.2012	31.12.2011
Bons de caisse	67 281	56 928
TMI & TCN	2 017 844	2 771 975
Dettes rattachées	24 954	26 206
Total	2 110 079	2 855 109

NOTE 16 - PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Néant.

NOTE 17 - PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

	31.12.2011	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	31.12.2012
Provisions pour risques	22 724	11 081	-83	-11 453	22 269
Provisions sur engagements par signature	1 486	785	0	-579	1 692
Provisions pour impôts	2 584	0	0	-758	1 826
Provisions pour litiges	2 102	1 565	-83	-496	3 088
Provisions pour risques/créances diverses	16 552	8 731	0	-9 620	15 663
Autres provisions	23 959	2 108	-54	-5 893	20 120
Provisions pour épargne logement	6 406	0	0	-1 600	4 806
Provisions pour éventualités div.	12 394	2 058	-54	-4 293	10 105
Autres provisions	5 159	50	0	0	5 209
Provisions pour médaille du travail	938	163	-78	-1	1 022
Total	47 621	13 352	-215	-17 347	43 411

Tableau des provisions PEL/CEL

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	484 637	476 947	48 332	1 009 916
Montant des provisions sur PEL			972	972
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				189 609
Montant des provisions sur CEL				1 586
Dotations Provisions EL				0
Reprises Provisions EL				1 600
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				(76 520)
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				2 248

Engagements de retraites et avantages similaires

	31.12.2011	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31.12.2012
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	938	163	-79	1 022

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles retenues

	31.12.2012	31.12.2011
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	2,8 %	3,1 %
Taux attendu d'augmentation des salaires	2,1 %	2,1 %

(1) Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, estimé à partir de l'indice Iboxx.



Indemnités de fin de carrière

Variation de la dette actuarie	31.12.11	Effet actualisation	Coût services rendus de la période	Coût services passés	Coûts/Produits financiers	Paiement aux bénéficiaires	31.12.12
Engagements	8 114	259	458				8 831
Contrat d'assurance	8 757	167			245	-576	8 593

Variation de la dette actuarie	31.12.10	Effet actualisation	Coût services passés	Coûts/Produits financiers	Ecart actuariels	Paiement aux bénéficiaires	31.12.11
Engagements	8 054			60			8 114
Contrat d'assurance	8 838	150		274		-505	8 757

	Position nette	31.12.2011	31.12.2012
Dette actuarie		8 114	8 831
Juste valeur des actifs régime		8 757	8 593
Solde net		-643	238

31.12.2012	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	OPCVM
Détails de la juste valeur des actifs du régime				
Actifs cotés sur un marché actif				
Actifs non cotés sur un marché actif				8 593
Total				8 593

31.12.2011	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	OPCVM
Détails de la juste valeur des actifs du régime				
Actifs cotés sur un marché actif				
Actifs non cotés sur un marché actif				8 757
Total				8 757

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNÉES

Néant.

NOTE 19 - RÉSERVES LIÉES AU CAPITAL ET RÉSERVES

19 a. Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2012	31.12.2011
Capital et réserves liées au capital	362 244	363 421
Capital	352 681	353 858
Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	723 084	661 238
Autres réserves (dont effets liés à la première application)	723 083	661 237
Report à nouveau	1	1
Total	1 085 328	1 024 659

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité statutairement limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par les administrateurs et par les Assurances du Crédit Mutuel Vie (société d'assurance mutuelle).

19 b. Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2012	31.12.2011
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
- actifs disponibles à la vente	706 580	730 886
- dérivés de couverture (CFH)	0	0
Total	706 580	730 886

* soldes nets d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

NOTE 20 - ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

Engagements donnés	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	45 013	42 013
Engagements en faveur de la clientèle	1 066 106	1 094 881
Engagements de garantie		
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	150	118 000
Engagements d'ordre de la clientèle	170 563	137 009
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	67 013	2 696
Engagements reçus	31.12.2012	31.12.2011
Engagements de financement		
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit	1 315 301	1 228 684
Engagements reçus de la clientèle	148 249	137 816
Engagements sur titres		
Autres engagements reçus	17 578	19 646

Actifs donnés en garantie de passif	31.12.2012	31.12.2011
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	14 659	0
Titres et valeurs donnés en pension	103 291	61 291
Total	117 950	61 291

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le Groupe est exposé à la non restitution des titres.

Au 31.12.2012, la juste valeur des actifs donnés en pension s'élève à 108,016 millions d'euros.



II. Notes relatives au compte de résultat

NOTE 21 - INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS

	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales	51 193	-16 841	51 185	-14 267
Clientèle	335 129	-173 653	322 632	-152 573
Instruments dérivés de couverture	60 887	-60 752	57 126	-69 682
Actifs financiers disponibles à la vente	10 179		10 316	
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 196		6 704	
Dettes représentées par un titre		-56 637		-59 284
Total	459 584	-307 883	447 963	-295 806
Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE	398 697	-247 131	390 837	-226 124
Dont intérêts sur passifs au coût amorti		-247 131		-226 124

NOTE 22 - COMMISSIONS

	31.12.2012		31.12.2011	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 679	-76	1 703	-351
Clientèle	30 465	-14	32 414	-15
Titres	5 372	-202	6 257	-63
Dont activités gérées pour compte de tiers	3 771		4 400	
Instruments dérivés	33		26	
Change	67		82	
Engagements de financement et de garantie		-2		-2
Prestations de services	77 350	-14 171	76 666	-14 863
Total	114 966	-14 465	117 148	-15 294

NOTE 23 - GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	31.12.2012	31.12.2011
Instruments de transaction	-1 804	-3 289
Instruments à la juste valeur sur option	0	4 321
Inefficacité des couvertures	-6 904	-872
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-6 904	-872
variations juste valeur des éléments couverts	1 307	-16 670
variations juste valeur des éléments de couverture	-8 211	15 798
Résultat de change	-85	427
Total des variations de juste valeur	-8 793	587
dont dérivés de transaction	-1 878	-3 561
dont estimées à partir d'un modèle de valorisation comprenant des données non observables sur le marché :	0	0

NOTE 24 - GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

	31.12.2012			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-548	0	-548
Actions et autres titres à revenu variable	669	5 244	0	5 913
Titres immobilisés	27 094	123	4 040	31 257
Autres	0	-4 987	0	-4 987
Total	27 763	-168	4 040	31 635

	31.12.2011			
	Dividendes	PV/MV réalisées	Dépréciation	Total
Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe	0	-3 423	0	-3 423
Actions et autres titres à revenu variable	692	798	0	1 490
Titres immobilisés	33 801	850	1 148	35 799
Autres	0	-2 180	0	-2 180
Total	34 493	-3 955	1 148	31 686

NOTE 25 - PRODUITS / CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	31.12.2012	31.12.2011
Produits des autres activités		
Contrats d'assurance	0	0
Immeubles de placement :		
reprises de provisions/amortissements	0	0
plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	27	77
Autres produits	1 557	1 066
Sous-total	1 584	1 143
Charges des autres activités		
Contrats d'assurance	0	0
Immeubles de placement	-44	-25
dotations aux provisions/amortissements (selon traitement retenu)	-44	-25
moins-values de cession	0	0
Autres charges	-3 030	-2 398
Sous-total	-3 074	-2 423
Total autres produits nets / autres charges nettes	-1 490	-1 280

	31.12.2012	31.12.2011
Produits nets des activités d'assurance		
Autres charges des produits techniques et non techniques	0	0
Produits nets des placements	0	0
Total	0	0



NOTE 26 - FRAIS GÉNÉRAUX

	31.12.2012	31.12.2011
Charges de personnel	-113 486	-104 321
Autres charges	-56 833	-57 787
Total	-170 319	-162 108

26 a. Charges de personnel

	31.12.2012	31.12.2011
Salaires et traitements	-63 242	-58 983
Charges sociales	-30 065	-27 356
Intéressement et participation des salariés	-11 295	-10 961
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-8 884	-7 021
Total	-113 486	-104 321

Effectifs moyens

	31.12.2012	31.12.2011
Techniciens de la banque	1 133	1 113
Cadres	543	537
Total	1 676	1 650

Aucune charge n'est provisionnée ni enregistrée au titre du droit individuel à la formation (DIF).

26 b. Autres charges d'exploitation

	31.12.2012	31.12.2011
Impôts et taxes	-6 575	-6 742
Services extérieurs	-43 524	-44 451
Autres charges diverses	43	-77
Total	-50 056	-51 270

Montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat :

En K€	31.12.2012	31.12.2011
Mazars, Tour Exaltis 61, 92400 Courbevoie	133	132
Cifralex, 92 avenue Robert Buron, 53000 Laval	90	90

26 c. Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2012	31.12.2011
Amortissements :	-6 785	- 6 517
- immobilisations corporelles	-6 785	-6 517
- immobilisations incorporelles	0	0
Dépréciations :	8	0
- immobilisations incorporelles	8	0
Total	-6 777	-6 517

NOTE 27 - COÛT DU RISQUE

31.12.2012	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-29 421	24 303	-6 361	-1 416	703	-12 192
Location financement	0	0	0	0	0	0
Autre clientèle	-29 421	24 303	-6 361	-1 416	703	-12 192
Sous-total	-29 421	24 303	-6 361	-1 416	703	-12 192
HTM - DJM	-3 831	6 161	0	0	0	2 330
AFS - DALV	-44	12 000	-16 459	0	0	-4 503
Autres	-9 517	10 199	0	0	0	682
Total	-42 813	52 663	-22 820	-1 416	703	-13 683

31.12.2011	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0	0
Clientèle	-28 297	26 055	-6 802	-601	890	-8 755
Location financement	0	0	0	0	0	0
Autre clientèle	-28 297	26 055	-6 802	-601	890	-8 755
Sous-total	-28 297	26 055	-6 802	-601	890	-8 755
HTM - DJM	-1 771	2 765	0	0	0	994
AFS - DALV	-12 000	16 000	-14 000	0	0	-10 000
Autres	-15 840	1 050	0	0	0	-14 790
Total	-57 908	45 870	-20 802	-601	890	-32 551

NOTE 28 - GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS

	31.12.2012	31.12.2011
Immobilisations corporelles & incorporelles		
MV de cession	-202	-181
PV de cession	717	317
Total	515	136

NOTE 29 - VARIATIONS DE VALEUR DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Néant.

NOTE 30 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Décomposition de la charge d'impôt

	31.12.2012	31.12.2011
Charge d'impôt exigible	-32 546	-24 935
Charge d'impôt différé	4 606	10 339
Ajustements au titre des exercices antérieurs	4 052	-5 476
Total	-23 888	-20 072



Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique

	31.12.2012	31.12.2011
Taux d'impôt théorique	36,10 %	36,10 %
Impact du taux réduit s/PV à long terme	-0,03 %	-0,46 %
Décalages permanents	-6,93 %	-13,12 %
Autres	-2,62 %	-0,34 %
Taux d'impôt effectif	26,52 %	22,18 %
Résultat taxable	90 067	90 481
Charge d'impôt	-23 888	-20 072

NOTE 31 - RECYCLAGE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2012 Mouvements	31.12.2011 Mouvements
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Reclassement vers le résultat	-3 097	1 488
Autres mouvements	-21 211	72 166
Total	-24 308	73 654

NOTE 32 - IMPÔT RELATIF À CHAQUE COMPOSANTE DE GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES

	31.12.2012			31.12.2011		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-12 621	-11 687	-24 308	86 656	-13 002	73 654
Total	-12 621	-11 687	-24 308	86 656	-13 002	73 654

EXPOSITION AUX RISQUES

NOTE R1

RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Fonds propres

En application des dispositions du règlement n°2000-03 du CRBF, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

L'entité consolidante et le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie sont identiques à ceux retenus pour les comptes consolidés du Groupe. Seule change la méthode de consolidation, notamment, des entreprises d'assurances, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir les risques de crédit et de marché. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base, des fonds propres complémentaires et des déductions réglementaires (certaines participations dans les établissements de crédit non consolidées ou mises en équivalence).

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel. Les fonds propres comptables font l'objet de retraitements pour prendre en compte l'effet des filtres prudentiels qui ont pour vocation de réduire la volatilité des fonds propres induite par les normes internationales, via l'introduction de la juste valeur.

NOTE R2

SUIVI DU RISQUE DE CRÉDIT

Politique de gestion des risques

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

Risque de crédit

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Ainsi, un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contreperte » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Elle bénéficie d'outils internes dont notamment un système de notation des contreparties, et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par les Conseils d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout évènement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.



Arriérés de paiement et encours dépréciés bénéficiant de garanties reçues :

En K€ Arriérés de paiement	31.12.2012					VNC des actifs dépréciés	Total actifs faisant objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés	Garanties et autres rehaussements de crédit reçus relatifs aux actifs dépréciés
	<3 mois	>3 mois <6 mois	>6 mois <1 an	>1 an	Total			
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	5 555	5 555	0
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Grandes entreprises	0	0	0	0	0	5 555	5 555	0
Prêts et avances	127 552	1 003	0	0	128 555	86 273	214 828	139 129
Institutions non établissements crédit	10 000	0	0	0	10 000	0	10 000	0
Grandes entreprises	13 930	0	0	0	13 930	12 888	26 818	10 503
Clientèle de détail	103 622	1 003	0	0	104 625	73 385	178 010	128 626

Relevés de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant, notamment, la production, une ventilation des crédits, une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, aux travers de divers comités et lors des Conseils d'Administration.

Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires Bâle II, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux). Cette notation nationale est appliquée à la

totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers
La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décision au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation, ou, le cas échéant, les chargés d'engagements collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision, qui, accompagnés de règles précises d'instruction et d'octroi, structurent la démarche d'étude et de prise de décision. Ils permettent aussi d'apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d'une part lors des interventions de l'Inspection Générale,

sur sélection de dossiers, et d'autre part au niveau des services d'engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d'obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel, afin d'harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l'adoption des dispositions Bâle II.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d'information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses. Les outils intègrent également la notion de contagion ; ils permettent d'étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d'engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2012	31.12.2011
Prêts et créances		
Etablissements de crédit	2 627 241	2 329 636
Clientèle	8 536 545	8 138 261
Exposition brute	11 163 786	10 467 897
Dépréciations	-98 797	-93 819
Etablissements de crédit	0	0
Clientèle	-98 797	-93 819
Exposition nette	11 064 989	10 374 078

Répartition des crédits par type de clientèle	31.12.2012 en %	31.12.2011 en %
Administrations et banques centrales	16,9 %	18,1 %
Etablissements (institutions)	10,6 %	11,5 %
Entreprises (corporate)	6,9 %	5,9 %
Clientèle de détail (retail)	65,6 %	64,5 %

Répartition géographique des prêts interbancaires	31.12.2012 en %	31.12.2011 en %
France	49,0 %	71,0 %
Europe hors France	34,6 %	22,5 %
Autres pays	16,4 %	6,5 %

Qualité des risques	31.12.2012	31.12.2011
Créances dépréciées individuellement	177 673	163 246
Provisions pour dépréciation individuelle	-91 400	-85 782
Provision collective des créances	-7 397	-8 037
Taux de couverture global	55,6 %	57,5 %
Taux de couverture (provision individuelle seulement)	51,4 %	52,5 %

Structure des encours interbancaires par note	31.12.2012 en %	31.12.2011 en %
AAA et AA+	33,0 %	26,4 %
AA et AA-	23,4 %	12,0 %
A+ et A	36,7 %	43,0 %
A- et BBB+	3,7 %	15,9 %
BBB et en dessous	3,2 %	2,7 %



■ TRAITEMENT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT POUR COMPTE PROPRE

S'agissant des activités d'investissement pour compte propre, les équipes de la Direction Financière du Groupe du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gèrent 4 portefeuilles distincts, dont seul le portefeuille de distribution génère un risque de crédit.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ces décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risques de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions Groupe de gestion et de limites de risques qui sont référencées dans un «référentiel de gestion de bilan Groupe» harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire

face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;

- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Au sein du Groupe, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM et les opérations de refinancement par le Service de Trésorerie et Gestion Financière.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources de financement :

- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme ;
- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cette convention est non plafonnée pour financer les crédits octroyés à la clientèle du Groupe du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse Normandie et limitée à 1 500 millions d'euros pour le financement de son portefeuille titres ;
- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- un encours de titres de 645 millions d'euros éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31.12.2012. Cet encours comprend les titres du FCT Zephyr.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable des activités financières autonomes de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

Ces comités analysent principalement :

- la marge transformée regroupant :

- à l'actif : le portefeuille de crédits à la clientèle, les emplois financiers constitués en période d'excédent de ressources, la centralisation 2 % auprès de la CNCM et les réserves obligatoires ;
- au passif : les dépôts à vue ainsi que la collecte d'épargne bancaire, les ressources financières nécessaires au financement des excédents d'emplois, les fonds propres alloués à la banque de détail nets des immobilisations (dont les encaisses).

Cette marge supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan.

- les marges dégagées sur le portefeuille

d'allocation de long terme et sur le portefeuille autonome de crédit ;

- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2012 s'élevait à 3 404 millions d'euros, en diminution de 69 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011. Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel du coefficient de liquidité est exercé.

Ventilation des maturités pour le risque de liquidité								31.12.2012	
Maturités résiduelles contractuelles en milliers d'euros	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total	
Actif									
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	6 405	334	213	310	1 278	7 041	-	15 581	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (actifs)	12	1	2 987	13 879	34 327	90 581	-	141 787	
Actifs fin. Disponibles à la vente	5 627	1 506	17 096	56 185	206 691	69 148	1 165 858	1 522 111	
Prêts et créances (yc les contrats de LF)	578 394	199 033	747 774	882 433	1 916 703	6 740 567	15	11 064 919	
Placements détenus jusqu'à leur échéance	435	-	-	8 430	32 655	34 390	-	75 910	
Autres actifs (sans analyse et par part.)	20 037	106 734	-	-	-	7 500	-	134 271	
Passif									
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	6 389	22	138	218	891	6 524	-	14 182	
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	357	480	3 181	21 050	108 093	20 666	-	153 827	
Passifs fin. évalués au coût amorti	5 332 674	460 559	624 499	677 262	2 129 936	1 685 034	111 242	11 021 206	
Dépôts d'administrations centrales	2 983	-	4	1 343	2 100	128	-	6 558	
Dépôts d'établissements de crédit	18 985	701	73 809	145 859	510 732	539 713	-	1 289 799	
Dépôts d'institutions non éts de crédit	2 604	-	-	-	222	-	-	2 826	
Dépôts de grandes entreprises	217 931	6 591	18 089	30 246	109 998	14 307	-	397 162	
Dépôts de la clientèle de détail	4 904 865	74 590	163 839	301 656	1 152 372	617 460	-	7 214 782	
Titres de dettes, y compris les obligations	185 306	378 677	368 758	198 158	354 512	513 426	111 242	2 110 079	
Autres engagements	2 066 460	147 571	707 264	75 000	41 384	47 108	42 894	3 127 681	

Risque de taux

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie applique les dispositions du socle commun au Groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites

revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier.

Les décisions prises au sein du Comité ALM trimestriel sont présentées au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie pour validation.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.



Ces opérations de couverture de la gestion de bilan ont pour objet d'immuniser le bilan de la banque contre le risque de taux d'intérêt. Elles sont comptabilisées conformément à la version «carved out» d'IAS 39 adoptée par la Commission Européenne.

Plusieurs relations de couverture sont définies :

- relation de couverture de dépôts indexés sur un indice inflation par des swaps de taux d'intérêt prêteurs de l'indice inflation et emprunteurs taux variable ;
- relation de couverture de crédits à taux fixe par des swaps de taux d'intérêt emprunteurs taux fixe et prêteurs taux variable.

Des tests d'efficacité sont effectués à la mise en place de la relation de couverture et à chaque arrêté. En cas de sous-couverture, la relation de couverture est réputée efficace à 100 %.

Par ailleurs, des opérations sur dérivés sont réalisées à des fins de couverture, mais traitées comptablement en juste valeur par le compte de résultat par mesure de simplification. Tel est le cas des opérations d'achat de caps qui sont destinées à couvrir les prêts à la clientèle à taux révisables capés ou à gérer le risque de transformation.

Le risque de taux est mesuré régulièrement au travers de deux indicateurs :

Une limite sur la position de transformation : une partie de la marge d'intérêts transformée est réalisée en refinançant le portefeuille de crédits à taux fixe par de la ressource à taux variable. La rentabilité de cette position dépend donc de la politique monétaire conduite par la Banque Centrale Européenne. En effet, le resserrement de celle-ci pourrait conduire à une disparition de la marge de portage, voire à l'apparition d'une marge négative. La limite de transformation a pour objectif de se prémunir contre une telle situation. Sur la durée de l'impasse taux fixe, le scénario de stress ne doit pas conduire à une perte de marge supérieure à 10 % du RBE prévu pour la première année, 8 % du RBE la deuxième, 6 % du RBE la troisième et 4 % ensuite. Au 31 décembre 2011, ces limites étaient respectées.

Au niveau national, une limite de sensibilité du PNB à un et deux ans, incluant la projection de production nouvelle a été mise en place. Cette limite, suivie annuellement, a été fixée en 2005 à +/- 8 % sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/- 1 % sur les taux variables, +/- 0.5 % sur les taux réglementés).

Le risque portant sur la valeur instantanée de l'établissement : il est évalué par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme.

La valeur actuelle nette (VAN) de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation Bâle II, transposée pour cet aspect dans l'article 30 du CRBF 97-02 (projet en cours), la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20 % des fonds propres.

La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que de remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2012, la sensibilité de la VAN à une variation défavorable des taux de 200pb est de -101 millions d'euros.

Risque de change

Le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie ne supporte pas de risque de change.

Risque de marché

Au travers de ses activités, le Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie n'est pas soumis aux déclarations réglementaires liées au risque de marché. Cependant, certaines opérations logées au sein des portefeuilles d'investissement pour compte propre peuvent être impactées par l'évolution générale des marchés. Les activités et les modalités d'intervention sur les marchés des capitaux sont intégrées dans la Charte des Activités Financières. Sur le plan opérationnel, elles sont analysées lors de différents comités et présentées périodiquement à la Direction Générale et au Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Par ailleurs, ce dernier fixe annuellement un certain nombre de limites, portant notamment sur les contreparties, le risque de taux ou encore d'actions et autres titres.

Les investissements font l'objet d'un processus de valorisation quotidienne. Les résultats financiers et comptables sont déterminés et rapprochés mensuellement.

L'ensemble de ces informations est regroupé et publié sous la forme d'une note d'information financière mensuelle (« La Note Financière ») publiée par le Middle Office. Cette note est destinée à la Direction Générale, au Secrétariat général, au département Finance et Comptabilité, au Contrôle périodique, au Contrôle permanent et au service du Contrôle de gestion.

Le champ de couverture des risques s'applique, soit de façon spécifique à un portefeuille donné, soit transversalement à l'ensemble de l'activité financière.

Le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie gère 5 portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de capitalisation long terme

Ce portefeuille a pour objectif de rechercher sur un horizon de moyen long terme une rentabilité annuelle absolue de l'ordre de 6 % à 8 % de l'actif risqué en limitant la volatilité globale du portefeuille sur des niveaux de 5-6 %.

Il est constitué principalement de fonds (de type OPCVM ou fonds de plateforme alternative) pouvant poursuivre soit des stratégies directionnelles (Taux, Crédit, Actions, Matières premières), soit des stratégies d'arbitrage (Actions, Obligations Convertibles, Gestion Alternative...).

Sa gestion est strictement encadrée par un Comité Stratégique placé au niveau du Directeur Général, dont les décisions sont validées par le Conseil d'Administration. Il se réunit à minima 2 fois par an.

Au 31 décembre 2012, son encours s'élève à 155 millions d'euros, sur 37 fonds différents. La conjoncture 2012 a connu quelques fluctuations au second trimestre avant de terminer sur une note haussière au fil des mois du second semestre. La performance du portefeuille atteint 5,4 % et contribue au résultat du Groupe à hauteur de -0,91 million d'euros et pour 7,8 millions d'euros en impact de variation des capitaux propres.

Portefeuille de distribution

Au 31 décembre 2012, le portefeuille de distribution était scindé en 3 sous-portefeuilles :

- un portefeuille en gestion directe investi uniquement sur du risque de crédit avec un objectif de détention jusqu'à l'échéance et parfaitement immunisé contre le risque de taux ;
- un portefeuille à vocation extinctive, composé de titres subordonnés remboursables émis

par des établissements de crédit et d'un titre structuré indexé sur un indice crédit ;

- un portefeuille de créances douteuses.

La répartition des signatures par note est la suivante :

AAA	AA	A	BBB	<BBB
1 %	18 %	50 %	18 %	13 %

Les échéances se ventilent ainsi

Échéances en M€	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans
	5	23	132	13

Au cours de l'exercice, l'exposition du portefeuille a été réduite de 248 millions d'euros, soit par l'effet de l'amortissement naturel des investissements, soit par cession, soit par transfert. La cession des titres grecs et la résiliation des garanties données sur le royaume d'Espagne réduisent à 2 millions d'euros l'exposition du portefeuille sur le seul Etat français. Les lignes de titres de haute qualité constituées de covered bonds ont été transférées sur le portefeuille de gestion de la liquidité, ce transfert n'ayant aucun impact comptable.

Au 31 décembre 2012, le portefeuille a dégagé un résultat global positif de 0,78 million d'euros.

Portefeuille de capitalisation court terme

Créé en 2010 et investi uniquement en fonds monétaires très liquides et peu volatils, ce portefeuille préfigurait le souhait du Groupe de se doter d'un instrument de gestion de sa liquidité. La création du portefeuille de gestion de la liquidité a conduit à l'extinction du portefeuille de capitalisation court terme. La cession de l'intégralité des fonds au cours du dernier trimestre 2012 a généré une plus-value de cession de 4,3 millions d'euros et une variation de capitaux propres de -2,8 millions d'euros.

Portefeuille de gestion de la liquidité

Créé en janvier 2012, ce nouveau portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. Les titres acquis antérieurement par le portefeuille de distribution qui remplissent ces conditions ont été affectés à ce portefeuille à hauteur de 137,8 millions d'euros, complétés par un programme d'acquisitions de titres de l'Etat français ou assimilés pour 64 millions d'euros soit un total de 201,8 millions d'euros. Les titres transférés n'ont aucun impact comptable, le classement comptable d'origine n'ayant pas été modifié, ce transfert revêtant un caractère purement analytique.



Au 31 décembre 2012, la contribution du portefeuille au résultat net 2012 atteint 0,65 million d'euros et une variation de capitaux propres de 7,6 millions d'euros.

Portefeuille d'actifs non liquides (classés en actifs disponibles à la vente)

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 31,9 millions d'euros au 31 décembre 2012. Il impacte positivement le résultat 2012 à hauteur de 0,77 million d'euros.

Ainsi le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est resté un acteur majeur du développement de son territoire et de son économie.

Le nouvel exercice qui commence connaît le lancement d'un nouveau Plan à Moyen Terme pour la Fédération. Les valeurs séculaires du mouvement mutualiste seront sans aucun doute au centre de ce projet et permettront au Groupe de s'adapter aux nouvelles contraintes et aux nouveaux enjeux posés par une réglementation plus contraignante dans l'exercice du métier de banquier, par des perspectives de reprise qui tardent à venir et par une concurrence importante.

En fin d'année, élus et salariés du Groupe se réuniront lors de la convention qui validera le prochain plan stratégique pour les cinq prochaines années. Si la crise économique succédant à la crise financière rend difficile toute tentative de projection dans l'avenir, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie reste confiant dans la force de son modèle et dans la capacité des femmes et des hommes de la Fédération à le mettre en œuvre.

BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2012 marque la fin du dernier Plan à Moyen Terme de 3 ans du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie. Ce plan s'est inscrit dans un contexte économique et financier difficile car marqué par de multiples crises. Il était alors important pour le Crédit Mutuel MABN de réaffirmer les engagements qui forment le socle de sa raison d'être : être une banque mutualiste à dimension humaine acteur du développement de sa région et du Crédit Mutuel.

Tout au long de ce PMT, les femmes et les hommes du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie ont redoublé d'efforts pour que l'activité demeure soutenue et pour réduire les risques engendrés par la crise financière.

RAPPORT DE GESTION

En application du règlement CRC 99.07 du Comité de la réglementation comptable, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à la disposition du public au siège de la Fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9.





RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2012

**GROUPE CRÉDIT MUTUEL
DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE**
Siège Social : 43, Boulevard Volney - 53083 LAVAL cedex 9

CIFRALEX
92, Avenue Robert Buron - 53000 Laval
Tél : +33 (0) 2 43 59 16 32 - Fax : +33 (0) 2 43 49 12 12
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Capital de 469 120 euros - RCS Laval B 392 097 226

MAZARS
61, rue Henri Regnault - 92 400 Courbevoie
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre B 784 824 153

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

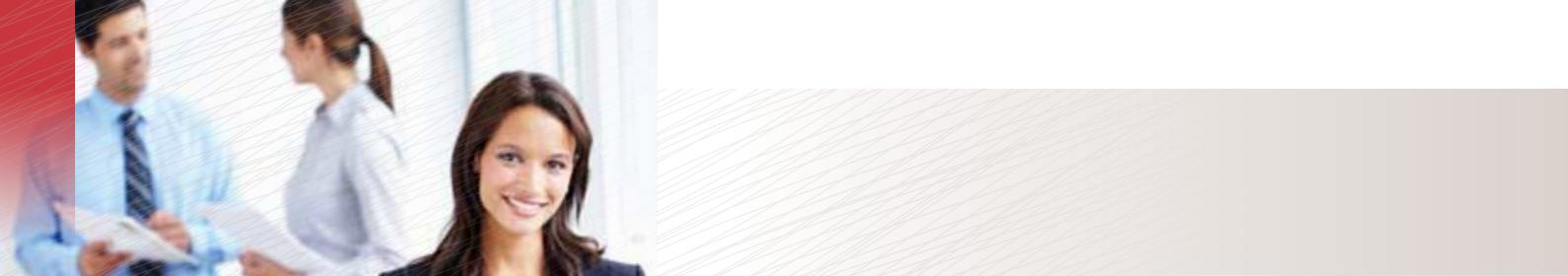
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'évaluation des risques de crédit constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire : le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités telles que décrites dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur des bases individuelles, collectives et sectorielles.
- le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie détient des positions sur titres et sur instruments financiers. La note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- la note 3.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié



la correcte application des principes retenus par le Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie pour leurs dépréciations et plus particulièrement celles relatives aux titres de capitaux propres.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Laval et à Courbevoie, le 3 mai 2013

Les commissaires aux comptes

MAZARS
Anne Veaute

CIFRALEX
Antoine Butrot





RAPPORT DE GESTION RSE

La production d'indicateurs RSE s'inscrit dans une volonté de connaissance et d'information sur les comportements et contributions du Groupe à la société. Le Conseil d'Administration du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie établit un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées.

La méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du Groupe et actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes Fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du Groupe.

Démocratie, proximité, responsabilités locales, contribution à la stabilité économique, au développement de l'emploi et de l'économie régionale sont les valeurs coopératives que le groupe Crédit Mutuel revendique. Dans un paysage bouleversé par une crise non seulement financière, mais économique, sociale, morale, la banque coopérative s'efforce de répondre le mieux possible aux attentes de ses clients et de ses 7,4 millions de sociétaires et aux exigences de la société.

A l'initiative de nombreux administrateurs représentant les sociétaires, le Groupe s'est engagé de longue date dans une réflexion sur la responsabilité sociétale de l'entreprise et le développement durable. Une démarche a été formalisée depuis plus de 7 ans et a permis progressivement de construire et d'étoffer un reporting des différents engagements et actions de nos établissements. Les bilans coopératifs et autres rapports de la vie mutualiste existant dans les différentes Fédérations régionales permettent aujourd'hui de répondre plus facilement à certaines des nouvelles obligations légales. La mobilisation s'est étendue des Caisses locales aux filiales, et l'expertise collective s'est renforcée.

Un modèle de gouvernance robuste

Les principes fondateurs du Crédit Mutuel : placer l'homme au cœur des préoccupations, promouvoir l'entraide et donner à l'argent une utilité sociale restent d'actualité... Les valeurs de solidarité, d'écoute et de proximité s'expriment au quotidien dans la qualité des produits et services et dans la qualité de la relation nouée entre le sociétaire-client et sa caisse locale. La vie coopérative s'exerce régulièrement dans la possibilité pour les 7,4 millions de clients-sociétaires, selon le principe «**une personne = une voix**», d'élire leurs 24 000 administrateurs et de participer à la prise des décisions. Le nombre de sociétaires participants ou représentés aux Assemblées Générales de la Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie augmente et a dépassé 53 000 pour la première fois en 2012.

Une approche économique et sociétale ancrée dans les territoires

Par la qualité de sa gestion coopérative prudente

et la construction de réserves importantes, le groupe Crédit Mutuel est souvent classé, comme en 2012 par Global Finance, **au 1^{er} rang des banques françaises les plus sûres**. Le Groupe, grâce à son ancrage local, sa stratégie orientée vers ses clients (banque de détail et assurance) et à de solides fondamentaux financiers, a pu préserver ses bonnes notations lui assurant ainsi un accueil positif de la part des investisseurs français et internationaux tout au long de cette année. De même plusieurs distinctions ont régulièrement récompensé une action basée sur la confiance, la solidité financière et la qualité du service au sociétaire-client. Le Crédit Mutuel qui a très tôt revendiqué ses valeurs mutualistes est régulièrement cité comme la première marque bancaire appréciée des Français¹.

L'accessibilité bancaire :

Le Crédit Mutuel contribue très activement à une bancarisation effective de la population française.

Le maillage territorial des implantations des différents guichets bancaires du Groupe reste diversifié et se renforce. Le groupe Crédit Mutuel propose ses produits et services dans près de 6 000 points de contacts en France et à l'étranger. Près de 20 caisses ou agences ont été ouvertes en 2012.

Bien présent dans les zones péri-urbaines, le Groupe n'a délaissé aucune zone d'habitation. Ainsi, en 2012, près de 40 % des implantations du Groupe CM-CIC² sont localisées dans les aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER) et près de 45 % des **zones franches urbaines** sont desservies par une enseigne³ du Groupe.

Le CM MABN possède une **présence territoriale** dense avec ses 175 points de vente répartis aussi bien en zone péri-urbaine qu'en zone rurale.

Garantir à tous la possibilité d'ouvrir un compte bancaire à un tarif accessible : le programme Facil'Accès, mis en place dès 2009, offre des moyens de paiement alternatifs aux personnes interdites de chéquier, en leur permettant l'accès à des cartes de retrait interbancaires sécurisées et à autorisation préalable obligatoire. Des

¹ 8^e au classement du baromètre Posternak -Ipsos

² Soit 87 agences du CIC et 422 Caisses locales du Crédit Mutuel.

³ 23 Caisses du Crédit Mutuel sont recensées à l'intérieur du périmètre de la ZFU ou à 500 m de la zone identifiée et 22 agences du CIC répondent à la même définition.



partenariats avec des organismes de tutelle ont ainsi permis d'améliorer l'accès aux services bancaires des personnes majeures protégées.

Une politique tournée vers le grand public et un soutien actif aux TPE /PME

Offrir aux sociétaires-clients **des services de qualité** et adaptés à chacun est un objectif permanent. Dans une situation économique et sociale difficile, la collecte en dépôts comptables a fortement progressé, gage de confiance dans des établissements de proximité.

Cependant, le crédit reste un enjeu important tant pour les particuliers qui doivent pouvoir trouver des crédits d'équipement et des prêts à l'habitat que pour les entreprises et qui doivent pouvoir trouver des produits simples.

Le groupe CM-CIC est un partenaire actif des PME/TPE. Ainsi, dans un contexte de ralentissement général de l'activité économique nationale, **les crédits d'investissement et de fonctionnement** octroyés par le Groupe sont **en hausse de 3,1 %** par rapport à 2011 et représentent un encours global de 61,7 Md€ et accompagnent l'économie réelle. Ils contribuent ainsi à la vie des territoires et des bassins d'emploi.

Pour faciliter la prise en compte des TPE au niveau du financement, des procédures ont été développées avec deux sociétés de garantie Oséo et France Active Garantie.

En complément de l'offre « classique », le montant total des microcrédits et **crédits accompagnés**, financés par le Crédit Mutuel en 2012 à travers les réseaux Adie, France Active et France Initiative Réseau, s'est élevé à 216 millions d'euros. Le Crédit Mutuel intervient pour la création d'activité et d'emploi :

- en partenariat avec les réseaux d'accompagnement : France initiative, B.G.E. (ex Réseau boutiques de gestion), France active. Ces réseaux visent à créer et consolider des emplois en priorité pour ceux qui en sont exclus – demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées...
- en leur facilitant l'accès au crédit et en leur apportant un soutien technique et financier ;
- directement via les associations et fondations créées par les fédérations régionales – notamment pour la Fédération du CM MABN sous la dénomination « Créavenir ». Créavenir aide les Caisses à détecter des projets, qu'elle soutient avec des outils de financement (prêts d'honneur, avances remboursables ou subventions) et avec la mise à disposition de

moyens humains pour aider les projets qui créent ou sauvegardent des emplois locaux. Avec plus de 435 000 associations clientes, le Groupe est le **partenaire actif d'une association sur trois** et de près de 60 % des comités d'entreprise. Il est particulièrement présent dans le secteur de l'action humanitaire et sociale.

Accompagner les sociétaires-clients et promouvoir l'entraide

Dans la lignée de ses engagements coopératifs et mutualistes, le **Crédit Mutuel propose des solutions** pour soutenir l'insertion économique et sociale des personnes en difficulté. Les Caisses locales savent souvent trouver de bonnes solutions et donner les « coups de pouce » nécessaires à ses sociétaires-clients au travers de solutions individualisées et des crédits adaptés. Par ailleurs, le Crédit Mutuel est fortement engagé dans les dispositifs de crédits accompagnés.

Élus bénévoles et salariés de la banque coopérative animent les structures qui organisent la solidarité interne : Comités d'aide économique et sociale, Commissions de solidarité, Caisses solidaires. Ils travaillent de concert avec des associations et structures sociales pour accompagner les personnes fragilisées. Une attention particulière est apportée aux situations personnelles ou professionnelles qui changent brutalement ou accidentellement : maladie, perte d'emploi, « accidents de la vie »... Face aux difficultés rencontrées par les personnes subissant des problèmes graves de santé, la convention Aeras, mise en œuvre dans les caisses, permet de faciliter l'accès à l'assurance et au crédit. De plus, la Fédération a expérimenté en 2012 une nouvelle version du guide de « pratiques solidaires » pour aider les directeurs et les chargés de clientèle à apporter des réponses concrètes et adaptées aux sociétaires en difficulté.

Certains groupes régionaux ont pris depuis plusieurs années des initiatives originales : le Crédit Mutuel a été la 1^{ère} banque à expérimenter le **microcrédit personnel** en partenariat avec le Secours Catholique dès 2004. Le microcrédit⁴ s'est depuis inséré dans un dispositif d'Etat, géré par le Fonds de cohésion sociale (FCS). Le Crédit Mutuel prend à sa charge 50 % du risque sur ces crédits. Le Fonds de cohésion sociale complète la couverture du risque par convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations. La Fédération du CM MABN a créé en 2007,

⁴ Le microcrédit veut prévenir ou remédier à des situations de précarité, et permettre l'accès ou le retour à l'emploi. Son montant varie de 500 à 3 000 euros. Il bénéficie d'un taux préférentiel.

la **Caisse de Crédit Mutuel Solidaire** pour **lutter contre l'exclusion bancaire** en mettant en place des crédits de moins de 3 000 euros à des personnes en situation précaire. Son action est relayée par le réseau des salariés et des administrateurs bénévoles des caisses locales. Ses missions : réinsérer dans le système bancaire des personnes qui en sont exclues ; offrir un service financier minimum aux personnes disposant de faibles ressources ou rencontrant des difficultés ; accorder des microcrédits pour l'achat de biens d'équipement de première nécessité et faciliter des projets de vie-déménagement, formation professionnelle, permis de conduire, véhicule d'occasion, remplacement de chauffage...

La Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, créée en avril 2011, a pour vocation d'accompagner le vieillissement de la population sur son territoire avec l'objectif de favoriser les solutions qui permettent le **maintien à domicile des personnes âgées**.

Une finance active et responsable

L'Investissement Socialement Responsable (ISR), c'est la prise en compte dans l'investissement d'autres critères que ceux de la performance purement financière : des critères éthiques, sociaux, environnementaux et de gouvernance. Les entreprises qui composent les fonds ISR sont sélectionnées de manière rigoureuse. Plus de 6 milliards d'euros d'encours ISR sont gérés par trois sociétés⁴ de gestion dédiées.

Une loyauté des pratiques

Les entités du Groupe appliquent les dispositions d'un **Code d'éthique et de déontologie** adopté en avril 2006. Il fixe les règles de bonne conduite applicables par tous, élus et salariés, selon les responsabilités exercées. Il est fondé sur le respect des principes généraux suivants : servir au mieux les intérêts des sociétaires-clients, observer strictement les règles de confidentialité. Les collaborateurs qui occupent des fonctions sensibles sont soumis à des règles encore plus strictes encadrant et limitant notamment leurs opérations personnelles. Ce code est public et disponible sur les sites du Groupe. Son préambule rappelle que le Crédit Mutuel s'engage à :

- favoriser la participation des sociétaires à l'activité et la vie statutaire de leur Caisse locale ;
- construire avec ses sociétaires et clients des relations fortes et durables fondées sur la confiance réciproque, la transparence et le

respect des engagements mutuels ;

- être à leur écoute, les conseiller, les aider dans leurs projets et leurs difficultés ;
- leur proposer des produits et services de qualité ;
- contribuer au développement local et à l'emploi, en encourageant l'épargne et en la mettant au service de l'économie locale et régionale ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie, à la solution des problèmes de société et au développement durable.

Engagé dans une démarche de **transparence** et de « clarté » de la relation avec ses sociétaires-clients, le Groupe affirme sa volonté de mettre l'information et des conseils pratiques au service de tous et accessibles à tous. Ainsi, les engagements pris avec les associations de consommateurs dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (dont le Crédit Mutuel est membre titulaire) sont tenus. Des **guides « clarté »** et des conventions sur les tarifications des opérations et services applicables notamment aux particuliers, aux professionnels et entreprises, aux agriculteurs et aux associations sont régulièrement édités. Par ailleurs, le groupe a mis en œuvre un dispositif de **lutte contre le blanchiment** (LAB) de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences réglementaires. Il s'appuie notamment sur les correspondants LAB au sein de chaque entité en France comme à l'étranger. **L'application des contrôles** (périodique, permanent et de conformité) vise à s'assurer de la couverture des risques et de la bonne cohérence des procédures mises en place.

Une politique sociale guidée par les valeurs mutualistes

Les 79 060 salariés du Groupe bénéficient d'accords salariaux favorables en matière de politique sociale et plus particulièrement de protection sociale, de durée des congés ou de formation continue.

La politique sociale globale du Groupe est guidée par les valeurs mutualistes et coopératives du Crédit Mutuel. Elle se traduit notamment par un **système de rémunération non commissionnée** et complété par un dispositif d'intéressement et de participation favorable aux salariés.

La promotion sociale est particulièrement mise en œuvre aux différents niveaux de responsabilité des entreprises. Elle repose sur **un investissement continu et significatif en formation** (65 % des salariés ont suivi une

⁴ Le microcrédit veut prévenir ou remédier à des situations de précarité, et permettre l'accès ou le retour à l'emploi. Son montant varie de 500 à 3 000 euros. Il bénéficie d'un taux préférentiel.

⁵ Les trois sociétés de gestion du Groupe sont CM CIC AM, Fédéral Finances et La Française AM.



formation en 2012 représentant une moyenne d'une semaine de formation par salarié) et des temps importants d'auto-formation (notamment via l'outil intranet Athéna). Au CM MABN, l'effort de formation représente 3,41 % de la masse salariale (hors frais externes de transports, hébergements, formateurs...)

Un dialogue social de qualité et une organisation non centralisée favorisent l'autonomie en même temps que la reconnaissance collective. Cette politique renforce la capacité de mobilité des salariés qui peuvent notamment passer de fonction support à des fonctions plus commerciales d'animation ou d'encadrement.

Soutenir l'emploi, valoriser et fidéliser les équipes (95 % de CDI), diversifier les recrutements et faire progresser l'égalité des chances en sont les principaux enjeux. Plusieurs groupes régionaux (CMNE, CMN...) ont signé des chartes pour la diversité ou pour la parité mises en œuvre notamment dans le cadre des recrutements et des évolutions de carrière. La proportion des femmes parmi les cadres et les dirigeants progresse (le taux de femmes-cadres est passé de 26 % en 2007 à 34 % en 2012).

Le Crédit Mutuel organise un dialogue social régulier avec les partenaires sociaux et dans la continuité de la précédente convention du 16 mai 2006, il a signé le 19 juin 2012 une convention collective portant sur **le droit syndical et le dialogue social** avec l'ensemble des six organisations syndicales représentatives en son sein. Par ailleurs, les instances paritaires de branche qui assurent un suivi et une veille en matière de formation et d'emploi (CPNE, Observatoire des Métiers) participent également à la réflexion sur les évolutions des métiers. Ainsi, l'Observatoire des métiers de la branche Crédit Mutuel a-t-il entamé, en 2012, la conduite de travaux d'analyse interne portant sur les évolutions de la relation bancaire liées aux attentes de la clientèle et aux nouvelles technologies et à leurs conséquences en matière d'organisation et d'évolution des métiers.

Une démarche de développement durable qui se structure

De par son activité tertiaire, le Crédit Mutuel a des impacts environnementaux limités. Néanmoins, des **axes de progrès** ont été identifiés et des améliorations ont été objectivées en tenant compte de la nature de notre activité (réduction de la consommation de papier, meilleure maîtrise des déplacements et de la consommation d'énergie au niveau éclairage,

chauffage, mise en veille des ordinateurs...). Le projet de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE), coordonné et animé par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, a permis d'élaborer, dès 2006, un rapport RSE national et plus récemment d'engager la réflexion sur des objectifs communs de réduction des **émissions de gaz à effet de serre** et sur les outils à mettre en œuvre. Cela a permis de retenir une même démarche pour l'ensemble des entités du Groupe qui se caractérise par une méthodologie et des axes de progrès communs. Toutes⁶ les entités du Groupe répondant aux critères définis par le décret 2011-829 du 11 juillet 2011, ont réalisé un Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES). Les informations ont été déclarées et publiées avant le 31 décembre et les différents bilans ont fait l'objet d'engagements. Plusieurs **initiatives** ont été prises par le Groupe en matière de maîtrise des déplacements ; ainsi des **sites de covoiturage** (intra ou extranet) ont pu être mis en place au CM MABN, CM Arkéa ou CM CEE ou encore co-financés comme celui du Parc de la Haute Borne par COFIDIS.

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel a fait preuve de nombreuses initiatives en matière environnementale au niveau local et régional. Le groupe CM-CIC soutient notamment le **développement des énergies renouvelables**, et a financé plusieurs investissements dans la méthanisation et la création de parcs éoliens. Le CM MABN privilégie les achats auprès des fournisseurs locaux. Les achats de papier se font en priorité sur du **papier recyclé** (21 % des achats) ou **labelisé FSC ou PEFC**.

Enfin, le Groupe est engagé dans de nombreuses **actions sociétales** en faveur du développement durable et notamment **en faveur de l'émancipation des populations** de pays émergents.

Ainsi le groupe a mis en place l'opération « ensemble reconstruisons Haïti » avec le double objectif de financer le fonctionnement, la reconstruction et l'aménagement de l'hôpital français de Port-au-Prince, et la construction d'un quartier d'habitations à Lafiteau. De manière plus permanente, le Centre International du Crédit Mutuel aide les populations de pays émergents en leur donnant les moyens de prendre en main leur développement économique et social en créant des coopératives d'épargne et de crédit autonomes dont l'administration est progressivement confiée aux sociétaires.

⁶ Le BEGES du CMAG est en cours de finalisation (seuil 250 salariés dans les entreprises des DROM-COM). Les Fédérations du Crédit Mutuel Massif-Central et Savoie-Mont Blanc ne sont pas assujetties à la déclaration (effectif inférieur au seuil déclaratif).

Le groupe Crédit Mutuel souhaite ainsi favoriser le modèle coopératif qui, de par son fonctionnement, est **une école de démocratie** car il favorise l'autonomie, la responsabilité et la solidarité.

Note méthodologique :

La production d'indicateurs RSE s'inscrit dans une volonté de connaissance et d'information sur les comportements et contributions de nos établissements à notre société. La méthodologie de mesure et de reporting, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance du Groupe et actualisée régulièrement par un groupe de travail national sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale réunissant les différentes Fédérations régionales du Crédit Mutuel et les principales filiales du Groupe.

Ce groupe se réunit au minimum six fois par an et permet aux différentes entités du groupe Crédit Mutuel de mettre en commun les initiatives internes et de réfléchir sur la bonne mise en œuvre de la RSE dans les entreprises. Dans ce cadre, des échanges avec les parties prenantes et les autres banques coopératives ont aussi permis d'échanger notamment sur les indicateurs de gouvernance.

Cette méthodologie, fruit d'un travail collectif, organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre, et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des Fédérations de Crédit Mutuel et des filiales contribuant au reporting, et peut solliciter différents experts. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes qu'externes.

Au final, c'est un outil commun de collecte à l'ensemble du Groupe qui est mis en œuvre annuellement. La collecte comporte au total près de 400 items régulièrement revus permettant de renseigner 39 informations pertinentes sur les 42 réclamées par l'article 225 de la loi Grenelle 2 mais aussi de nombreux indicateurs sur la vie coopérative et démocratique du Groupe.

La collecte des données est annoncée dès l'automne afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontées d'information et les contrôles de cohérence. La mobilisation et la formation des différents niveaux de contribution sont facilitées

par la diffusion d'une newsletter hebdomadaire spécifique à la RSE depuis plus de 4 ans.

Les indicateurs RSE retenus tiennent compte des différents référentiels de reporting existants et s'appuient notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre (décret 2011-829 du 11 juillet 2011) ;
- les principes de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) ;
- la Charte de l'identité coopérative de CoopFR,
- l'OIT (recommandation 193 relative aux coopératives) ;
- l'OCDE (principes directeurs) ;
- le Pacte mondial (membre depuis 2004) ;
- le Global Reporting Initiative (version3) ;
- le code de transparence Association Française de Gestion Financière - Forum pour l'Investissement Responsable (AFG-FIR) ;
- le label du Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES) ;
- les échanges réguliers avec les parties prenantes (assemblées générales de sociétaires, ONG, agences de notation extra-financières...) ;
- les réflexions collectives sur les pratiques de RSE dans les banques coopératives européennes et les autres secteurs coopératifs...

Les indicateurs suivants ont été considérés comme non pertinents sur les activités bancaires :

- utilisation des sols ;
- adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité ;
- la prise en compte des nuisances sonores et toute autre forme de pollution spécifique à une activité ;
- le montant des provisions et garanties pour risque en matière d'environnement ;

Les indicateurs, requis par la loi Grenelle II, qui n'apparaissent pas dans ce présent document seront disponibles parallèlement dans le rapport RSE du Groupe.

Le périmètre retenu par les indicateurs intègre l'ensemble des caisses locales et les entités rattachées à la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie, soit 100% du total des effectifs.

Volet	Indicateur de mesure	Taux de couverture	Exclusions de périmètre
Gouvernance	Nombre de sociétaires	100%	Pas d'exclusion : l'ensemble du cœur coopératif est repris dans le périmètre.
Sociétal, Social et Environnemental	Nombre de salariés en ETP	100%	Sur l'ensemble activité Banque et Assurance.



REPORTING RSE 2012

REPORTING RSE 2012 / GOUVERNANCE

Références indicateurs RSE	INDICATEURS	MABN 2012
LES ADMINISTRATEURS		
GOUV3	Nombre de Caisses locales	87
GOUV4	Nombre d'élus - Caisses locales	1 028
GOUV5	Nombre d'élus - Fédération	33
Participation		
GOUV9	Taux de participation aux Conseils des Caisses locales	80 %
GOUV13	Taux de participation aux Conseils des Fédérations	97 %
Renouvellement		
Taux de renouvellement des administrateurs		
GOUV27	Caisses locales	4,47 %
GOUV28	Fédérations	0,00 %
Représentativité et parité		
GOUV33	% de femmes parmi les administrateurs (Caisses et Fédérations confondues)	29 %
GOUV34	% de femmes parmi les nouveaux administrateurs	37 %
GOUV35	% de femmes parmi les Présidents	20 %
Formation		
GOUV58	% d'administrateurs formés	86,05 %
GOUV59	Durée de formation par administrateur formé (h)	3,44
LES SOCIETAIRES-CLIENTS		
GOUV61	Nombre de clients des Caisses locales	639 000
GOUV62	dont particuliers	574 000
GOUV63	Nombre de sociétaires	491 000
GOUV64	progression du sociétariat sur l'année	36 086
GOUV65	% de sociétaires parmi les clients particuliers	77 %
Participation aux Assemblées générales (locales)		
GOUV67	Nombre de sociétaires convoqués	353 000
GOUV68	Nombre de sociétaires présents et représentés	53 349
GOUV70	% de participation aux votes	15,13 %

REPORTING RSE 2012 / INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Références indicateurs RSE	INDICATEURS	MABN 2012
Consommation de ressources		
Eau (m³)		
ENV4	CONSOMMATION D'EAU (m ³)	13 518
Energie (MWh)		
ENV5	CONSOMMATION TOTALE D'ENERGIE (MWh)*	12 321
Papier (tonnes)		
ENV9	CONSOMMATION DE PAPIER (Tonnes)	371
Dispositifs de réduction de l'impact environnemental et des émissions de gaz à effet de serre		
Actions en faveur de la réduction des émissions		
ENV31	Nombre de matériel de visio conférence	2
ENV34	Nombre de documents et de pages numérisés (en millions)	3
Déchets		
ENV39	Quels dispositifs ont été mis en place en 2012 pour réduire la consommation de ressources, papier, déchets... ? Préciser les objectifs et résultats, le cas échéant.	Continuité du déploiement de la gestion électronique des documents et de la dématérialisation des extraits.
Actions de sensibilisation		
ENV43	Actions mises en place pour informer et former les salariés à la protection de l'environnement	Mise en place de la transaction CONSOS pour suivre et responsabiliser les utilisateurs sur les consommations énergétiques. Communication interne sur les résultats du bilan des émissions de gaz à effet de serre et des objectifs de réduction de ces émissions.
ENV44	Moyens humains consacrés à la RSE	6

* La nouvelle méthode de reporting notamment liée à la mise en place des déclarations BEGES 2011 s'est mise en place progressivement sur l'exercice 2012.
Une partie des données 2012 résulte d'estimations



REPORTING RSE 2012 / INFORMATIONS SOCIALES

Références indicateurs RSE	INDICATEURS	MABN 2012
Emploi		
Effectif (ETP)		
SOC1	Effectif total	1 762
SOC2	dont France	1 762
SOC5	dont non cadres	62%
SOC7	dont femmes	56%
SOC12	% de salariés en CDI	95%
Recrutement		
SOC13	Nombre total d'embauches	239
SOC14	dont hommes	86
SOC16	dont CDI	94
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	74
SOC20	dont licenciements	4
SOC22	Existence de plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi ?	non
Organisation, durée du travail et absentéisme		
Organisation du temps de travail (effectif CDI)		
Temps partiel/ plein		
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein	1 559
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel	173
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	90%
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	10 %
Absentéisme et ses motifs		
SOC38	Nombre total de jours d'absence	26 588
SOC39	dont Maladie	12 253
SOC40	dont Accidents de travail	585
SOC43	Nombre de maladies professionnelles	-
Conditions d'hygiène et de sécurité		
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés, avec arrêt de travail	11
Formation et insertion professionnelle		
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	60 974

SUITE REPORTING RSE 2012 / INFORMATIONS SOCIALES

Références indicateurs RSE	INDICATEURS	MABN 2012
Egalité des chances		
Egalité professionnelle Homme-Femme		
SOC60	% de femmes parmi les cadres	32 %
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	31 %
	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail	
SOC67	Nombre de condamnations pour délit d'entrave (en France)	0
Emploi et insertion des travailleurs handicapés		
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés	53
SOC71	% de personnes handicapées dans l'effectif total	3,01 %
Dialogue social		
Rémunérations et leur évolution		
SOC73	Masse salariale brute (Mds euros)	0,059
SOC74	Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) - tous statuts	35 877
SOC75	Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) - statut non cadres	30 581
SOC76	Rémunération annuelle moyenne brute (en euros) - statut cadres	46 393
SOC79	Nombre de consultation des représentants du personnel (CE, CHSCT, DPE)	30
Charges sociales		
SOC80	Montant global des charges sociales versées (mds euros)	0,037
Relations professionnelles et bilan des accords collectifs		
SOC83	Quels accords ont été signés en 2012 ? Précisez date de signature et objets des accords.	Accord d'entreprise sur la négociation annuelle obligatoire sur les salaires, l'emploi & les conditions de travail (25/01/2012) - procès verbal de négociation et d'accord sur l'égalité professionnelle Hommes/Femmes (25/01/2012)



REPORTING RSE 2012 / INFORMATIONS SOCIETALES

Références indicateurs RSE	INDICATEURS	MABN 2012
Impact territorial, économique et sociétal		
Impact territorial		
SOT1	Nombre de points de vente Groupe Crédit Mutuel	175
SOT7	% de points de vente en zone rurale	62%
SOT8	% de zones franches couvertes par les points de vente	66%
Microcrédit		
Microcrédit personnel accompagné (partenariat)		
SOT10	Nombre de microcrédits accordés dans l'année	77
SOT13	Montant des microcrédits financés sur l'année (euros)	149 442
SOT11	Montant moyen des microcrédits financés (euros)	1940
Microcrédit professionnel intermédiaire		
Soutien à l'ADIE		
SOT16	Nombre de dossiers traités	0
SOT17	Montant des lignes de crédit mises à disposition (euros)	0
Soutien à France Active Garantie		
SOT19	Nombre de nouveaux microcrédits financés	33
SOT20	Montants garantis (euros)	385 111
Soutien à France Active Garantie : dispositif NACRE		
SOT19	Nombre de prêts Nacre décaissés avec un prêt complémentaire du Groupe	NON COMMUNIQUÉ
SOT20	Montants prêtés (euros)	NON COMMUNIQUÉ
Soutien à France Initiative Réseau (FIR)		
SOT23	Nombre de Prêts bancaires complémentaires accordés	4
SOT24	Montant des Prêts bancaires complémentaires accordés (euros)	390 000
ISR		
SOT28	Encours ISR	273 000

SUITE REPORTING RSE 2012 / INFORMATIONS SOCIETALES

Références indicateurs RSE	INDICATEURS	MABN 2012
Epargne solidaire		
Livrets d'Epargne pour les Autres (LEA)		
SOT33	Encours hors capitalisation Livrets d'Epargne pour les Autres (LEA)	266 000
Epargne salariale solidaire		
SOT37	Encours (millions d'euros) de l'épargne salariale solidaire	INDISPONIBLE
Marché des associations		
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprise,...)	17 871
Mécénat et sponsoring		
SOT49	Budget de la Fondation du Crédit Mutuel niveau national ou nombre de budgets accordés	127 000
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au sponsoring	2 387 000
Financement de projets à caractère environnemental		
Eco-prêts à taux zéro		
SOT65	Montant total des prêts accordés (euros)	23 717 078
SOT64	Montant moyen des prêts accordés (euros)	11 304
Prêts aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique		
SOT69	Nombre de projets financés (Professionnels et agriculteurs)	20
Produits et services à caractère social		
SOT71	Encours de prêts sociaux réglementés (PLS, PSLA)	76 000 000
Qualité du service		
Médiation		
SOT75	Nombre de dossiers éligibles	45
SOT78	Poucentage de décisions favorables au client et appliquées systématiquement	12,9%
INDICATEURS D'IMPACT ECONOMIQUE DISPONIBLES DANS LES RAPPORTS DE GESTION		
SOT83	Encours crédit à la clientèle (milliards d'euros)	8 509
SOT84	- Crédit à l'habitat (milliards d'euros)	5 335
SOT85	- Crédit à la consommation (milliards d'euros)	515
SOT86	- Prêt d'équipement (TPE) (milliards d'euros)	466



ATTESTATION DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA PRÉSENCE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2012

**GROUPE CRÉDIT MUTUEL
DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE**
Siège Social : 43, Boulevard Volney - 53083 LAVAL cedex 9

MAZARS

61, rue Henri Regnault - 92 400 Courbevoie
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00 - Fax : +33 (0) 1 49 97 60 01
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre B 784 824 153

Mesdames, messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaire aux comptes du Groupe Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur renvoi de l'article 8 de la Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Il appartient au Conseil d'Administration du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés par le Groupe et disponibles sur demande au siège.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n°2012-557 du 24 avril 2012. Il ne nous appartient pas en revanche de vérifier la pertinence de ces informations. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en responsabilité sociétale.



NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France :

- nous avons comparé les informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que les informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir l'entité consolidante ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le chapitre Responsabilité Sociale de l'Entreprise du rapport de gestion ;
- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

Fait à Courbevoie, le 30 avril 2013

L'un des Commissaires aux Comptes

MAZARS

Anne Veaute
Associée

Emmanuelle Rigaudias
Associée *RSE & Développement Durable*